



Swedish Society for Nature Conservation

Rapport

Menés en bateau

Rapport sur les accords de pêche de
l'Union européenne en Afrique de l'Ouest

Text : Mikael Cullberg
Reportage : Isabelle Lövin
Chargé de projet : Kajsa Garpe, Association suédoise pour la protection de la nature
Mise en page : Ingela Espmark, Association suédoise pour la protection de la nature
Photo de couverture : Steve Trent
Article numéro 9535
ISBN : 978-91-558-0011-6
Stockholm, 2009

Produit avec le soutien financier de l'Agence suédoise de coopération au développement, l'ASDI. L'ASDI n'a pas pris part à l'élaboration de cette publication et ne prend pas non plus position sur les avis qui y sont exprimés.

Sommaire

1	Résumé	6
2	Introduction	10
3	Les bienfaits de la pêche	11
3.1	Le poisson comme denrée alimentaire	11
3.2	La pêche comme moyen de subsistance	11
3.3	Le poisson comme marchandise	12
4	La pêche en Afrique de l'Ouest	13
4.1	Gestion régionale	13
4.2	Ressources halieutiques	14
4.3	Braconnage en Afrique de l'Ouest	15
5	La politique extérieure de la pêche de l'UE	17
5.1	Les objectifs de la politique extérieure de la pêche de l'UE	17
5.2	La future réforme de la politique de la pêche	18
5.3	Les zones de pêche comme marchandise	18
6	Les accords de pêche dans la pratique	22
6.1	Réglementation de la pêche	22
6.2	Accords volontaires entre partenaires égaux ?	24
6.3	Accords et protocoles en vigueur	26
6.4	L'Association suédoise pour la protection de la nature teste la transparence des accords	27
6.5	Comment déterminer un surplus ?	28
6.6	La pêche comme partie intégrante de l'écosystème	28
7	Politique de la pêche et du développement	29
7.1	La Déclaration de Paris et la pêche	29
7.2	La pêche et les objectifs de développement de l'ONU	31
7.3	La pêche oubliée	31
7.4	Une bonne gouvernance est une condition préalable à la gestion durable des ressources naturelles	33
7.5	La pêche et le commerce	33
7.6	Responsabilités et mission de la Suède	37
8	Impact des accords	45
8.1	Gagnants et perdants	46
8.2	Corruption et autre impact négatif sur la société	50
9	Un véritable partenariat	52
10	Pêche et avenir – quatre pays	54
11	Conclusions	56
12	Recommandations	57



Ahmedou Ould Abderahane, 40 ans pêcheur. Photo : Mikael Cullberg

144 kilomètres au sud de Nouakchott, Mauritanie. 14 février 2009

– Pêcher ici, c'est dangereux. Il n'y a aucun port tout le long de la côte. Les vagues sont souvent très hautes. La semaine dernière, deux bateaux ont coulé et treize personnes se sont noyées.

Ici ? Sur la plage ?

– Oui. C'était des amis. On se voyait tous les jours.

Qu'est-il arrivé ?

– La mer est vraiment houleuse à cette époque de l'année. Ils sont tombés par dessus bord. La loi exige qu'on ait un gilet de sauvetage, mais la plupart n'en avait pas. Certains en avaient et les services de secours ont pu les sauver.

Pourquoi n'avaient-ils pas tous de gilets de sauvetage ?

– Certains en avaient, d'autres pas.

Mais ceux qui n'en portaient pas, pourquoi n'en portaient-ils pas ?

– Ils n'en avaient pas.

À quoi pensez-vous aujourd'hui ?

– Je suis constamment inquiet. J'espère que mon fils n'aura pas à travailler ici. Pour le moment, il est à Nouadhibou, au nord de Nouakchott et apprend à pêcher. C'est beaucoup plus sûr là bas. Il y a un port naturel. Ici, ce n'est protégé nulle part. Il y a des accidents pratiquement tous les jours.

Que va-t-il advenir de ces treize familles qui viennent de perdre les hommes qui les faisaient vivre ?

– Leurs proches les aideront.

Avez-vous un gilet de sauvetage quand vous êtes en mer ?

– Non.

Pourquoi ?

– Je n'en ai pas.

Préface

Dans les années 1990, les accords de pêche entre l'UE et les pays tiers, ainsi que la politique extérieure de la pêche¹ mise en œuvre par la Commission ont fait l'objet de nombreuses critiques. La réforme de la politique commune de la pêche, la PCP, en 2002, a conduit à un remodelage de ces accords, rebaptisés *accords de partenariat*. Cependant, même si, au niveau de la théorie, ce partenariat est avantageux, et même si la critique s'est quelque peu atténuée, il reste que l'on est, aujourd'hui encore, en droit de se demander si les accords de nouvelle génération favorisent véritablement l'exploitation durable des ressources marines et si le volet développement est suffisamment pris en compte dans la pratique. En vue d'une nouvelle réforme de la PCP d'ici 2012, les États membres ainsi que toutes les parties concernées et intéressées sont invitées, en 2009 et 2010, à formuler des commentaires sur une série de questions présentée par la Commission dans un livre vert. Cela représente une occasion pour la Suède d'assumer ses responsabilités et de participer pleinement à l'élaboration de la politique extérieure de la pêche de l'UE. Il est donc souhaitable que le gouvernement suédois, en coopération avec d'autres acteurs, s'assure que la Commission ait enfin un mandat conforme non seulement à la politique suédoise pour le développement mondial, mais aussi à la décision de l'UE de veiller à ce que ses différentes politiques soient cohérentes avec sa politique de développement. La Commission doit œuvrer pour garantir l'accès au poisson à ceux qui en ont le plus besoin, aujourd'hui et demain. Pour ce faire, il faut commencer par donner un véritable sens aux accords de partenariat et s'engager avec les pays tiers dans une coopération de longue haleine en

faveur de la pêche et du développement, en Afrique de l'Ouest comme dans le reste du monde.

Ce rapport a été élaboré dans le cadre du programme « Global marina program » de l'Association suédoise pour la protection de l'environnement. Il n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide précieuse que nous avons reçue, tout particulièrement d'Abdoulaye Diam, *African Mangrove Network, Sénégal*, Béatrice Gorez, *Coalition pour des Accords de Pêche équitables, Belgique*, Jedna Deida, *directeur du journal Le Quotidien de Nouakchott, Mauritanie* et Sid 'Ahmed Sidi Mohamed Abeid, *président de Pêcheurs artisanaux du Nord, Mauritanie*, mais aussi de beaucoup d'autres en Europe et en Afrique de l'Ouest. L'Association suédoise pour la protection de la nature tient à remercier chaleureusement tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce rapport.

*Association suédoise pour la protection de la nature
(Naturskyddsforeningen), mai 2009*



*Mikael Karlsson
Président de l'Association suédoise pour la protection de la nature*

¹ Politique de l'Union européenne relative à la pêche lointaine et pratiquée dans les eaux des pays tiers.

1 Résumé

En 2009, les « accords de partenariat dans le domaine de la pêche » (APP) coûtent 150 millions d'euros à l'UE, soit 16,8 % du budget total de la pêche. Ceci permet de répondre aux besoins d'approximativement 718 navires (dont 59 % en provenance d'Espagne, 14 en provenance de France et 10 du Portugal). 25 % de la contrepartie financière est affectée à la mise en œuvre des objectifs de la politique de la pêche dans les pays tiers. Les accords les plus importants ont été conclus avec les pays d'Afrique de l'Ouest et font écho à une longue tradition de pêche européenne dans la région. Afin de comprendre comment les contreparties financières sont utilisées et comment les Africains de la région perçoivent ce « partenariat », l'Association suédoise pour la protection de la nature (*Naturskyddsföreningen*) s'est rendue dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest – la Mauritanie, la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Guinée (Conakry) – pour y rencontrer des hommes et des femmes travaillant dans le secteur de la pêche, mais aussi des représentants des autorités et des membres du gouvernement.

Les résultats sont décevants. L'essentiel des espèces démersales d'Afrique de l'Ouest sont surexploitées. En outre, on ignore la situation de bon nombre d'autres stocks. Très souvent, il n'existe donc pas ou peu de possibilités d'augmenter les capacités de pêche et d'octroyer par exemple un accès aux navires étrangers ; il convient bien au contraire de réduire ces capacités. À cela s'ajoute le fait que nous ayons peu d'indices indiquant que le secteur de la pêche en général, et la pêche artisanale en particulier, ait bénéficié des deniers européens versés dans le cadre des accords. Même si, depuis la réforme de 2002, les accords de pêche mettent davantage l'accent sur le volet développement, les « accords de partenariat » restent fondés sur une relation commerciale entre vendeur et acheteur, et donc tributaires de la présence de stocks viables pouvant faire l'objet d'une transaction. Le rôle capital joué par la pêche pour assurer la sécurité alimentaire semble oublié.

De retour d'Afrique de l'Ouest, nous nous sommes rendus à la DG Mare (Direction générale des affaires maritimes et de la pêche) à Bruxelles, où la Commission nous a fait part du manque de suivi de l'aide sectorielle. Afin de tester la transparence des accords, si souvent invoquée par la Commission en réponse à la critique, nous avons demandé l'accès à un certain nombre d'informations primordiales concernant les accords et la pêche qui en résulte. Pour différentes raisons, aucune des informations requises ne nous a été fournie.

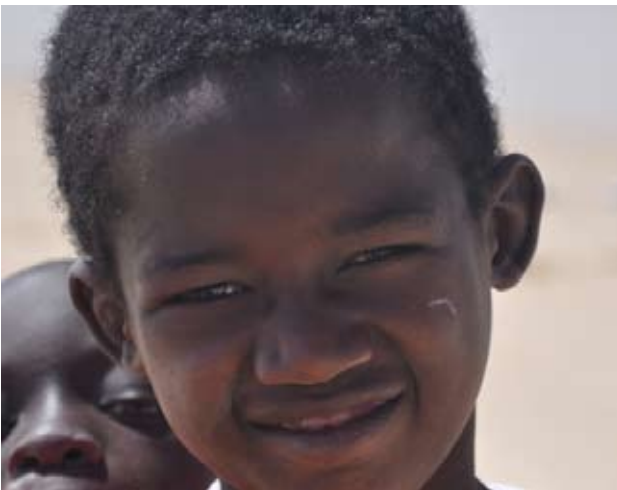
La Commission est chargée par les États membres d'élaborer

les APP conformément aux objectifs de la politique extérieure de la pêche. Tous les États membres ont la possibilité de participer au processus de négociation des accords et des protocoles. Cependant, il est communément admis que les États pêcheurs pèsent plus lourds dans la discussion. Les initiatives des autres États membres, dont la Suède, restent sporadiques, même si la Commission les encourage à s'engager davantage.

Pour beaucoup de ceux que nous avons rencontrés au cours de notre voyage, le travail en vue de la réforme de 2012 a déjà commencé. En Afrique de l'Ouest, les représentants du secteur de la pêche des différents pays aiguisent dès à présent leurs arguments en faveur d'une coopération de longue haleine dans le domaine de la pêche et d'investissements visant à soutenir la pêche à petite échelle et l'industrie de transformation. La réforme 2012 offre une opportunité de remédier à l'échec de la politique extérieure de la pêche adoptée en 2002. Il est temps de mettre en place une coopération en faveur de la pêche et du développement qui fasse véritablement la différence pour les hommes, les femmes et les enfants tributaires de la pêche dans des pays comme la Mauritanie, la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Guinée.

Le pêcheur mauritanien Mohamed Ould Salek, président des Pêcheurs artisans du sud de la Mauritanie nous a demandé de quel droit les enfants d'Europe mangeaient du poisson mais pas les enfants mauritaniens. Gaoussou Gueye, marchand de poisson et vice-président de CONIPAS, l'organisation de la pêche artisanale du Sénégal, a adressé une question à l'Europe : « Pourquoi les normes d'hygiène sont-elles aussi importantes quand le poisson est exporté vers l'Europe alors que personne ne s'en soucie quand il est consommé par les africains ? ». Mohamed Gaoussou, et beaucoup d'autres avec lui, espèrent que l'UE va prendre le partenariat au sérieux et entamer une coopération pérenne qui profite à l'économie nationale.

En raison des lacunes qui persistent, l'Association suédoise de la protection de la nature prône une réforme de la politique extérieure de la pêche débouchant sur un partenariat fondé sur la cohérence entre les politiques communautaires en matière de pêche, de développement et de commerce et en accord avec la politique européenne de développement et les objectifs du millénaire de l'ONU. L'Association suédoise pour la protection de la nature propose que l'UE effectue une séparation claire entre la partie coopération et développement d'une part et l'accès au poisson de l'autre. Il convient d'offrir aux pays



Pour les enfants d'Afrique de l'Ouest, le poisson constitue une source de protéines essentielle. Photo : Kajsa Garpe

partenaires, en Afrique et dans les autres régions du monde, une coopération fondamentale et de longue haleine dans le domaine de la gestion, du contrôle et du développement. Le partenariat doit reposer sur la lutte contre la pauvreté et la gestion durable et responsable des ressources. Il doit accorder la priorité à la pêche à petite échelle, dite pêche artisanale, plus à même d'assurer la sécurité alimentaire et la subsistance des populations. Afin d'empêcher l'appauvrissement des ressources halieutiques, on encouragera une gestion respectueuse de l'écosystème et la participation des communautés locales. Si, conformément au principe de précaution, il existe un surplus susceptible d'être exploité par les navires communautaires sans que cela affecte pour autant les activités de pêche du pays, l'accès à ces ressources devra être négocié séparément et faire l'objet d'un accord commercial. Un tel arrangement devra être subordonné à l'accord de coopération sur le long terme, soumis à examen et financé majoritairement par ceux qui exploitent les ressources. Fort de la politique suédoise pour le

développement mondial, le gouvernement suédois a la possibilité de jouer ici un rôle moteur.

Un soutien doit également être apporté au commerce de poisson à petite échelle et aux activités de transformation. Ce faisant, on améliore de façon significative l'accès à une alimentation de qualité et à des nutriments essentiels. Parallèlement, la possibilité pour la population de subvenir à ses propres besoins est renforcée, particulièrement pour les femmes, et on encourage un type de développement bénéficiant aux populations les plus démunies. Ce n'est qu'à travers un partenariat véritable que la Suède et l'UE parviendront à gagner la confiance de Mohamed et de Gaoussou et pourront créer les conditions préalables qui garantiront aux enfants d'Afrique de l'Ouest le même droit au poisson que les enfants d'Europe et la même qualité alimentaire, aujourd'hui comme dans l'avenir. Et s'il y a pénurie de poisson, ce sont les populations ouest-africaines qui doivent avoir la priorité sur leur propre poisson.



Mauritanie/ République Islamique de Mauritanie

Indépendance (ex-colonie française) : 1960

Population : 3, 1 millions d'habitants

Superficie : 1 000 000 km²

Capitale : Nouakchott

Géographie : Désert, semi-désert

Matières premières : Minerai de fer, gypse, cuivre, phosphate, diamants, or, pétrole, poisson

Terres cultivables : 0,2 %

Régime : Junte militaire au pouvoir depuis le coup d'état d'août 2008. Le parlement élu reste en place. La tenue d'élections présidentielles libres est prévue pour le 18 juillet 2009.

Âge moyen : 19 ans

Espérance de vie : 60 ans

Analphabétisme : 36 % pour les hommes et 65% pour les femmes

Chômage : 30 %

Classement IDH : 140/179²

Divers : L'esclavage a été formellement aboli en 1980. Posséder des esclaves est illégal depuis 2007.

Pêche intérieure : Par rapport au Sénégal, le secteur de la pêche est bien moins important et techniquement développé. La pêche au poulpe représente une part importante des activités. Les autorités concernées font état d'une importante pêche illégale.

Accord de pêche avec l'UE : À ce jour, L'UE a versé 86 millions d'euros par an pour accéder aux eaux mauritaniennes, ce qui fait de cet accord de pêche le plus important qu'elle ait conclu. À partir de 2009, on prévoit des réductions successives des contreparties financières jusqu'à l'expiration du protocole actuel en 2012. Ceci est dû à une diminution des possibilités de pêche combinée à une réduction des besoins de la flotte communautaire. Les armateurs (d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Grèce et de France mais aussi de Pologne et de Lituanie) paient en outre 15 millions d'euros par an pour leurs licences. La pêche concerne le thon, mais aussi toutes les autres espèces de pélagiques³ et démersales, les poulpes et les crustacés. Les contreparties financières correspondent aujourd'hui encore à près d'un tiers des revenus de l'État mauritanien.⁴ Le premier accord date de 1987.

² *Indicateur de Développement Humain* (IDH). Cet indicateur est utilisé, tout comme le PIB, pour comparer le niveau de vie de différents pays. Alors que le PIB met l'accent sur le bien être matériel, l'IDH offrirait un tableau plus complet, combinant l'espérance de vie, le niveau d'étude et le PIB. La Suède se classe au 7ème rang mondial selon l'IDH (7/179).

³ Ces espèces vivent en haute mer, loin des côtes et du fond marin

⁴ Commission européenne 2008

«De quel droit les enfants européens mangeraient-ils du poisson, mais pas les enfants d'ici ?»

144 kilomètres au sud de Nouakchott, Mauritanie. 14 février 2009

– Permettez-moi de vous poser quelques questions avec le plus grand sérieux. Pourquoi l'Union européenne n'achète-t-elle pas le droit d'exploiter les ressources halieutiques de la Norvège ? Combien y a-t-il de norvégiens ? Combien de poissons ont-ils ? Est-ce que ce ne serait pas plus simple d'acheter leur eau plutôt que la nôtre ? Quand vous aurez la réponse à ces questions, quand vous aurez compris pourquoi la Norvège ne vend pas son poisson, vous saurez également pourquoi un pays pauvre comme la Mauritanie se voit forcé de le faire. Autrefois, les Européens étaient colonisateurs. C'étaient eux qui dictaient les conditions. Aujourd'hui, c'est exactement la même chose. C'est une forme d'esclavage économique. La Mauritanie n'est pas en mesure de refuser ces accords parce que sans eux, nous ne nous en sortons pas. C'est du chantage, voilà tout ! Et qu'advient-il de nous pendant ce temps là ? Rien. Nous ne développons pas notre technologie, nous nous sommes habitués à dépendre de l'Europe. Nous sommes enchaînés. L'accord européen n'apporte rien à la pêche mauritanienne, absolument rien.

– Permettez-moi de vous poser une autre question: Combien de kilomètres y a-t-il entre Nouakchott et Tokyo ? Et combien de kilomètres y a-t-il entre Nouakchott et Bruxelles ? Lisbonne ? Amsterdam ? Comment expliquez-vous que ce soient les

Japonais qui aient construit des écoles et des routes ici, alors qu'ils ne pêchent même pas dans nos eaux ? Ils achètent notre poisson eux ! Il est vrai que les Russes pêchent ici, mais au moins, ils vendent 3% de leurs captures sur nos marchés, alors que les européens débarquent la totalité de leurs captures à Las Palmas ! On ne les voit même pas ! Leur pêche ne génère aucun emploi. Quand des étrangers construisent, ce sont des Chinois et des Japonais. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ? La bourse aux poissons de Nouakchott, savez-vous qui l'a financée ? Les Japonais, pas les Européens ! Jamais les Européens !

– L'accord avec l'Union européenne prévoit qu'une partie de la contrepartie financière soit investie dans la pêche artisanale, mais nous ne voyons pas l'ombre de cet argent. Voyez-vous des hôpitaux ici ? Savez-vous que nous ne pouvons sortir pêcher que deux jours sur sept parce que la mer est trop dangereuse ? Où sont les entrepôts frigorifiques le long de la côte ? Où sont les moyens de transport ? Notre poisson pourrit. Nous ne pouvons pas exporter, mais vous, vous pouvez ! Ici, les gens sont pauvres et n'ont pas de quoi acheter de poisson. Pourquoi est-ce que les Portugaises auraient le droit de manger du poisson, mais pas les Mauritaniennes ? Et de quel droit les enfants européens mangeraient-ils du poisson, mais pas les enfants d'ici ?



Mohamed Ould Saleck (quatrième à gauche), Président de PAS, Pêcheurs Artisanaux Sud. Photo : Mikael Cullberg

2 Introduction



La pêche à petite échelle peut être non sélective et donc porter sur de nombreuses espèces. Photo : Kajsa Garpe

Les mers du monde se vident de poisson, souvent avec l'aide de subventions publiques et loin des eaux territoriales réglementées par les pays d'origine des navires ou les États de leurs pavillons. Une enquête réalisée en 2008 montre que les activités humaines n'épargnent aucune des zones maritimes de la terre⁵. Une grande partie de la planète (41%) est bien au contraire profondément affectée par diverses activités humaines. À cela s'ajoute la crise de la pêche mondiale. 80% des stocks de poissons du monde font l'objet d'une pleine exploitation voire d'une surexploitation et seuls 20% d'entre eux peuvent faire l'objet d'une capacité de pêche accrue⁶. La flotte européenne compte 88 600 navires, dont 718 pêchent principalement hors d'Europe et beaucoup en Afrique de l'Ouest. Daniel Pauly, chercheur de

renommée mondiale dans le domaine des ressources marines, accuse l'UE de vider ses propres eaux avant de poursuivre chez le voisin⁷. Les rares estimations de stocks de poissons réalisées au large des côtes ouest-africaines indiquent que la pêche industrielle a non seulement atteint ses limites, mais doit s'efforcer de réduire sa capacité pour laisser la place et les ressources à une pêche à petite échelle, davantage compatible avec la gestion durable des ressources halieutiques. Durant les années à venir, on prévoit un regain d'intérêt à l'international pour cette pêche à petite échelle, dite artisanale, qui joue un rôle capital pour garantir la sécurité alimentaire, la santé et la subsistance des populations.

5 Halpern et al. 2008. Science, 319: 948-952

6 State of the world's fisheries and aquaculture 2008, FAO 2009

7 Dagens Nyheter (quotidien suédois), 4 avril 2008

3 Les bienfaits de la pêche

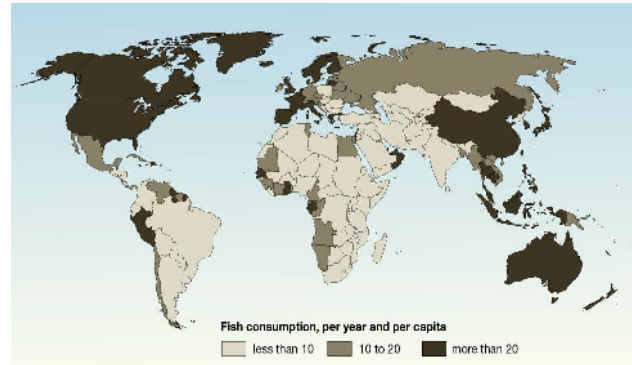
La pêche a une importance considérable pour une grande partie de la population pauvre du monde. Elle contribue de manière significative à l'emploi et fournit un moyen de subsistance. Pour un plus grand nombre encore, en Afrique comme dans d'autres régions du monde, elle garantit la sécurité alimentaire et l'apport en nutriments essentiels. Force est de constater que la pêche à petite échelle constitue un filet de sécurité pour les populations pauvres et marginalisées et un moteur économique pour les pays du Sud. Au regard des objectifs du millénaire pour le développement, la pêche apparaît comme un secteur clé, accessible à des millions de personnes vivant au-dessous du seuil de la pauvreté.⁸ Elle leur donne les moyens, d'une part d'améliorer leur situation et celle de leur famille en terme de revenus, d'apport nutritionnel et d'éducation et d'autre part, de contribuer activement au développement économique et à l'amélioration des conditions sociales et démocratiques de leur société⁹.

3.1 Le poisson comme denrée alimentaire

Le poisson est un aliment de base vital pour plus d'un milliard de personnes¹⁰. La consommation individuelle de poisson augmente continuellement. De près de 10 kg dans les années 60, elle est passée à près de 17 kg en 2006¹¹. Pour les poissons et les crustacés, elle varie à l'heure actuelle de 1 à 100 kg par personne et par an selon les régions. L'essentiel de la hausse de ces dernières années provient de la Chine. À la lumière du développement démographique, on estime qu'en 2030 on aura besoin de 37 millions de tonnes de poisson supplémentaires pour maintenir le niveau de consommation actuel. En Afrique, pour deux cent millions de personnes, le poisson représente entre 22 et 70 % des protéines animales consommées.¹²

Le poisson se mange frais, mais encore plus souvent fumé ou séché ou même sous forme de farines. Pour les villages isolés des campagnes, comme pour les populations démunies des villes, il représente souvent l'unique source de protéines et de nutriments essentiels. Pourtant, en Afrique, la consommation recule. Aujourd'hui, les africains consomment deux fois moins de poisson par habitant que la moyenne mondiale.

La pêche contribue aussi de manière indirecte à la sécurité



Consommation de poisson dans le monde par personne et par an.¹³

alimentaire, par le biais du commerce et des exportations. Le WorldFish Center (Centre mondial sur le poisson) estime en effet que les revenus de la pêche et des produits dérivés couvrent l'équivalent de la moitié des dépenses d'importations alimentaires des pays ayant un déficit alimentaire.

Alors que l'aquaculture connaît un développement remarquable en Asie, elle représente moins de 2 % de la production africaine de poisson. D'aucuns estiment que le potentiel d'expansion est considérable. Cependant, l'aquaculture n'est pas sans poser de problèmes en termes de durabilité des systèmes de production, particulièrement en ce qui concerne les crevettes et les poissons prédateurs, l'alimentation de ces derniers reposant essentiellement sur une pêche de capture.

3.2 La pêche comme moyen de subsistance

La pêche artisanale se pratique le plus souvent à partir de la côte, ou encore à bord de petites embarcations le long du littoral ou bien encore dans les rivières et les lacs de l'intérieur du pays. Le WorldFish Center estime que sur 30 millions de pêcheurs dans le monde, 75 % opèrent dans le secteur de la pêche à petite échelle. Si l'on inclut tous ceux qui travaillent à la commercialisation et transformation des produits de la pêche et que l'on ajoute les membres de leurs familles, on évalue à 150 millions le nombre des personnes qui sont directement tributaires de la pêche artisanale pour leur subsistance.

En l'Afrique subsaharienne, on estime qu'entre 6 et 9

⁸ Le seuil de la pauvreté est défini ici en fonction du niveau des revenus, la frontière séparant ceux qui ont les moyens d'acheter les ressources nécessaires à leur survie de ceux qui ne les ont pas.

⁹ The Millennium Development Goals – fishing for a future, WorldFish Center 2007. Le WorldFish Center est un organisme international qui coopère avec différents acteurs des secteurs public et privé afin de conduire des recherches visant à encourager une gestion durable de la pêche à petite échelle et de l'aquaculture.

¹⁰ State of the world's fisheries and aquaculture 2008, FAO 2009

¹¹ Ibid

¹² Fish, Food and Energy: balancing our approaches to meeting growing demand, WorldFish Center 2008

¹³ PNUF/GRID. Source : Situation mondiale des pêches et de l'agriculture, FAO 2006

« En Afrique, au moins 30-45 millions de personnes dépendent de la pêche pour leur subsistance. »

millions de personnes travaillent à temps partiel ou complet dans le secteur de la pêche, le long du littoral ou dans l'intérieur du pays, si l'on inclut les activités de vente et de transformation qui suivent le débarquement. Une évaluation prudente indique qu'en Afrique 30 à 45 millions de personnes dépendent de la pêche pour leur subsistance.

Les femmes jouent un rôle clé dans le secteur de la pêche dans les pays en voie de développement, auxquels nous nous référerons par la suite en parlant de pays du sud. Elles représentent l'essentiel de la main d'œuvre dans le domaine de la transformation et du commerce local. Au sein des foyers les plus démunis des villages de pêcheurs, ce sont souvent elles qui font vivre leurs familles.

La pêche représente également une activité secondaire pour ceux qui ne sont pas pêcheurs de profession. Pour beaucoup de paysans pauvres, la pêche offre en effet une possibilité de revenu supplémentaire, particulièrement quand la récolte est maigre ou que le bétail tombe malade. D'une certaine façon, la pêche artisanale est une garantie de survie. Quand on n'a pas de quoi acheter à manger, la possibilité de pêcher pour subvenir aux besoins de sa famille peut faire la différence entre santé et maladie, entre famine et survie. Les pêcheurs professionnels ne sont pas les seuls à nourrir leurs familles. Dans d'innombrables villages africains, tous les membres du foyer y contribuent, quel que soit leur âge, en allant pêcher de temps à autre.

3.3 Le poisson comme marchandise

Selon les statistiques de la FAO, la valeur totale des exportations mondiales de poisson et de produits dérivés s'élevait à 92 milliards de dollars américains en 2007. Sur une production mondiale de poisson de 144 millions de tonnes, issue de la pêche de capture et de l'aquaculture, 77 % sont destinées à la consommation et 55 millions de tonnes, soit 38 %, sont vendus sur le marché international. Le commerce du poisson connaît une augmentation plus importante que celui des produits agricoles et une part croissante de la production mondiale est destinée à l'exportation. La valeur des exportations de produits halieutiques en provenance des pays du sud est plus élevée que celles de nombreux produits agricoles importants.¹⁴

Les pays du sud sont responsables de près de 50 % des exportations de poisson en valeur. Les pays du nord achètent pour leur part 62 % de la totalité des importations en volume, mais 80 % en valeur, étant donné qu'ils ont tendance à importer

des produits plus coûteux, tels la crevette et le saumon. En 2005, le revenu net des exportations de poisson des pays du Sud s'élevait à 25 milliards de dollars américains, une augmentation par rapport aux 3,4 milliards de 1980 et aux 17,4 milliards de 2001.¹⁵ Ces statistiques portent à la fois sur les espèces sauvages et les poissons d'élevage.

Le WorldFish Center prévoit que les pays du sud continueront d'être des exportateurs nets de poisson jusqu'en 2020, mais que le déficit actuel des exportations africaines de poisson¹⁶ sera multiplié par 9. Certains pays d'Afrique ont par ailleurs adopté une stratégie d'exportation vers les marchés européens, asiatiques et américains qui risque de porter atteinte à la sécurité alimentaire locale et régionale.¹⁷

Certes, le poisson exporté et qui par la même « disparaît » des marchés africains pourrait théoriquement être remplacé par des importations. On pourrait donc imaginer que les revenus en devises étrangères issus de ces exportations concourent à stimuler les économies locales de diverses manières. Mais la plupart du temps, les marchés ne fonctionnent pas pour les populations pauvres des campagnes africaines et à peine davantage d'ailleurs pour celles des villes. N'étant pas en mesure d'exploiter les avantages des exportations, celles-ci risquent d'en être les perdantes. De plus, trop d'importance accordée à l'exportation tend à favoriser la pêche à grande échelle au détriment de la pêche à petite échelle. Ceci ne peut pas être dans l'intérêt des plus démunis. Le Sénégal constitue une exception puisque dans ce pays, la pêche artisanale alimente un important secteur des exportations.

Le VIH et le SIDA frappent les villages de pêcheurs

La pêche artisanale est une activité diversifiée et dispersée sur le plan géographique. Elle est vulnérable aux influences extérieures et aux crises menaçant la capacité des populations à subvenir à leurs besoins. Le VIH/Sida est l'une de ces menaces. Au sein des communautés de pêcheurs, on dénombre cinq à dix fois plus de cas de Sida/VIH que pour la population dans son ensemble. Les raisons sont diverses : les pêcheurs sont en général jeunes, entre 15 et 35 ans, âge auquel l'activité sexuelle culmine. De plus, ils se déplacent entre différents endroits ce qui les expose souvent à des comportements à risques. Quelquefois, la relation sexuelle fait partie des transactions entre les pêcheurs et les femmes qui achètent le produit de la pêche, sachant que celles-ci occupent souvent une position subordonnée par rapport au vendeur. En outre, les communautés de pêcheurs sont fréquemment marginalisées et n'ont pas ou très peu accès aux services de santé et de lutte contre le Sida/VIH.

¹⁴ Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2008, FAO 2009

¹⁵ Handeln med fiskprodukter expanderer, FAO Norden 2008

¹⁶ Ici, le déficit équivaut à la valeur nette des importations: production moins exportation plus importation = consommation.

¹⁷ WorldFish Center 2009

4 La pêche en Afrique de l'Ouest



Sur 30 millions de pêcheurs dans le monde, 75 % opèrent dans le secteur de la pêche à petite échelle. Photo : Mikael Cullberg

On peut dire qu'en règle générale, la pêche occupe une place plus d'importante en Afrique de l'Ouest que dans beaucoup d'autres parties du monde, à la fois comme moyen de subsistance et comme source d'alimentation des populations. Dans cette région, la consommation des produits halieutiques est souvent beaucoup plus élevée que sur le reste du continent. Le Sénégal est une grande puissance dans le domaine de la pêche et sa vaste flotte opère aussi bien dans les eaux sénégalaises que dans les zones des pays voisins. Les exportations, tant vers l'Europe que vers l'Afrique, ont une importance capitale pour ce pays.

Dans de nombreuses régions d'Afrique, on répertorie jusqu'à un tiers de pertes pour les captures débarquées.¹⁸ Cela est dû au manque de ressources nécessaires à la gestion et à la conservation des captures déchargées à terre. On manque de ports, d'entrepôts frigorifiques et de réfrigérateurs, de glace et

de véhicules de transport. Tout ceci a bien entendu un impact négatif sur la sécurité alimentaire, d'une part parce que le volume accessible aux consommateurs diminue, d'autre part parce que le revenu des producteurs baisse. Il en découle également une pression de pêche supplémentaire étant donné que les pêcheurs cherchent à augmenter leurs captures pour répondre à leurs propres besoins alimentaires et à la nécessité d'approvisionner les marchés.

4.1 Gestion régionale

Les eaux au large des côtes ouest-africaines, du golfe de Gibraltar jusqu'à l'embouchure du fleuve Congo, sont réglementées par un organe consultatif, intégré à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation, la FAO : le Comité des Pêches de l'Afrique Centre-Est, le COPACE, auquel adhèrent notamment l'UE et certains de ses États membres¹⁹. Au sein

¹⁸ Fish and food security in Africa, WorldFish Center 2005

¹⁹ Quand un organisme international opère dans un domaine qui relève de la compétence de la Communauté européenne, comme la pêche, les États membres et la Communauté elle-même, peuvent y adhérer. La Communauté européenne (et non pas l'Union européenne) est représentée par la Commission.

« Selon le COPACE, et sur la base des données disponibles, la plupart des stocks sont soit pleinement exploités soit surexploités. »



Photo : Isabella Lövin

Dans de nombreuses régions d'Afrique, on estime à un tiers les pertes dues à l'insuffisance des ressources nécessaires au traitement des captures.

du COPACE, les états côtiers coopèrent à l'élaboration de rapports sur l'état des stocks halieutiques et la situation de la pêche, et adressent des recommandations en matière de gestion des pêches. Afin de contribuer à une meilleure connaissance de l'état des stocks, des prospections sont menées par le navire norvégien Fridtjof Nansen.

4.2 Ressources halieutiques

Selon le COPACE, et sur la base des données disponibles, la plupart des stocks sont soit pleinement exploités soit surexploités. Dans beaucoup de cas, on ne parvient pas à les estimer. Très souvent, il n'existe donc pas ou peu de possibilités d'augmenter les capacités de pêche et d'octroyer par exemple un accès aux navires européens ; il convient bien

au contraire de réduire les capacités de pêche. Les dernières recommandations scientifiques datent de 2007.²⁰ Pour les espèces pélagiques, la situation est mitigée – certaines espèces sont considérées comme étant surexploitées alors que d'autres sont probablement sous-exploitées. Le comité souligne à plusieurs reprises son incertitude et pour certaines espèces, il lui est impossible de se prononcer en raison d'un manque d'informations fiables.

Pour les espèces démersales, la situation est fort préoccupante. Les recommandations de 2007 portent sur 24 stocks situés dans la partie nord de la région COPACE, du nord des côtes marocaines à la frontière sud du Sénégal. On estime que les stocks de *thiof*, (*Epinephelus aeneus*, un poisson à valeur élevé et très prisé) sont épuisés et que treize autres espèces sont

²⁰ Principaux résultats de la cinquième session du sous-comité scientifique, COPACE/XIX/2008/3, CECAF 2008



Pêche illégale en Guinée. Photo : Pierre Gleizes



Les stocks de *thiof*, un poisson à valeur élevée, sont totalement épuisés au large des côtes ouest-africaines. Photo : Kajsa Garpe



La région COPACE. Source : FAO

surexploitées, dont les céphalopodes, le merlu et certains stocks de crevettes. Trois stocks sont considérés comme étant pleinement exploités et pour les sept restants, la situation est incertaine en raison de données insuffisantes.

4.3 Braconnage en Afrique de l'Ouest

En plus de l'absence d'évaluation complète et régulière des stocks, un braconnage très répandu contribue à accentuer l'incertitude concernant la situation des ressources halieutiques en Afrique de l'Ouest. Personne ne sait combien de bateaux s'adonnent à cette pratique et il est encore plus difficile d'évaluer le volume de leurs captures. Nous utilisons ici le terme de « braconnage » pour désigner ce qui, à l'échelon

international, répond à l'appellation de pêche « illégale, non déclarée et non réglementée ». Les pays du Sud n'ont en règle générale pas suffisamment de ressources financières et humaines pour réglementer, surveiller et contrôler la pêche. Dans certains cas, le braconnage peut atteindre les mêmes proportions que la pêche légale. Lorsque Greenpeace a dénombré les navires opérant dans les eaux guinéennes en 2001, il est apparu qu'un bateau sur trois pêchait illégalement.²¹ Un rapport publié en 2005 a estimé à environ 110 millions de dollars la valeur des captures illégales de poisson dans les eaux guinéennes sur une période de douze mois entre 2003-2004.²²

²¹ Environmental Justice Foundation 2006

²² Ibid



Sid'Ahmed Sidi Mohamed Abeid, 52 ans. Président de PAN, Pêcheurs Artisanaux Nord (responsable national de la pêche artisanale et président du Forum Régional Permanent des acteurs professionnels de la pêche artisanale en Afrique de l'Ouest). Photo : Mikael Cullberg

Nouakchott, Mauritanie. 14 février 2009

– Mon père était bédouin. Il était le plus grand propriétaire de chameaux de sa tribu. Quand mon frère aîné est mort, j'ai pris sa place et c'est moi que l'on a envoyé étudier. Mes autres frères et sœurs ont tous grandi dans le désert. Moi, j'habitais la ville et je fréquentais l'école. Mon oncle était pêcheur et pendant les vacances scolaires, j'allais toujours chez lui et nous partions pêcher en mer. À Nouadhibou en 1971, j'ai participé à la création de la première coopérative de pêche. J'ai aussi été le premier à pêcher le poulpe, d'abord à l'aide de pots en ciment, puis en utilisant des boîtes de conserve de tomates vides de cinq litres. Par la suite, je me suis procuré, en Espagne, 4 000 bouteilles d'eau vides de cinq litres. On s'en servait comme pots. Cela fonctionnait très bien. Aujourd'hui, nous fabriquons des pots en plastique et je suis propriétaire de cinq bateaux. Nous pêchons le poisson et le poulpe.

– Depuis 2008, la pêche au poulpe connaît une crise très grave. Le plan de gestion mauritanien prévoit une suspension de la pêche pendant quatre mois de l'année, de septembre à octobre et d'avril à mai. Quand nous avons vu que le prix du poulpe exporté vers le Japon était à la baisse, nous avons, nous Mauritanien, volontairement décidé de prolonger d'un mois l'arrêt de la pêche. Mais le problème est que les bateaux subventionnés de l'Union européenne ont continué de pêcher le poulpe et de l'exporter vers le Japon, sans se soucier de l'effondrement des prix. Résultat : les prix ont chuté de 57 % en

moins d'un an et en Mauritanie, nous nous retrouvons avec un stock de 3 000 tonnes de poulpes que nous ne pouvons pas écouler. C'est de la concurrence déloyale ! Nos pêcheurs sont pauvres et le gouvernement leur impose une taxe supplémentaire sur le carburant alors que les navires de l'Union européenne sont sponsorisés par les contribuables européens. Alors ils s'en moquent. Ils peuvent vendre à des prix bien inférieurs aux nôtres ! Ils ont d'autres canaux de distribution et toutes sortes d'équipements sophistiqués. Nous sommes fermement opposés à l'accord entre la Mauritanie et l'Union européenne sur la pêche au poulpe. Le poulpe a une importance stratégique pour notre pêche à petite échelle qui emploie 25 000 personnes. En outre, nos méthodes de pêche sont bien plus respectueuses des ressources halieutiques et de l'écosystème que celles pratiquées par les navires européens. Lorsque les poulpes sont petits, nous les rejetons vivants à la mer et nous n'avons pas de captures accessoires. Les chalutiers étrangers, de l'Union européenne, mais aussi de la Russie et de la Chine, pratiquent une pêche démersale qui détériore l'habitat marin et souvent aussi nos pots. Aujourd'hui, nous craignons que l'intérêt accru de la flotte européenne pour les gros poissons n'engendre de nouveaux problèmes. Nulle part dans l'accord on ne mentionne le volume des captures. Il est uniquement question du nombre de navires autorisés à séjourner dans nos eaux. Alors, ils prennent tout ce qu'ils peuvent.

« Nos pêcheurs sont pauvres et le gouvernement leur impose une taxe supplémentaire sur le carburant, alors que les navires communautaires sont sponsorisés par les contribuables européens. »

5 La politique extérieure de la pêche de l'UE

L'UE s'est dotée d'une politique commune de la pêche, PCP, conduite par le Conseil des ministres conformément au Traité instituant la Communauté européenne. La PCP s'applique également à la flotte communautaire opérant dans des eaux sous juridiction étrangère, c'est à dire les régions maritimes à l'extérieur de la zone économique européenne. Cette pêche lointaine est assujettie aux mêmes objectifs que celle qui est pratiquée à l'intérieur des frontières de l'UE : Il s'agit de favoriser le développement durable des activités de pêche d'un point de vue économique, écologique et social (dans cet ordre).

La réforme de la PCP en 2002 a marqué un tournant important, particulièrement pour la pêche extérieure. Les subventions que recevaient les entreprises du secteur pour construire de nouveaux navires ont été supprimées, de même que la possibilité d'obtenir une aide financière en cas de changement de pavillon ou de transfert de navires dans des eaux étrangères. Après avoir assisté, jusqu'en 2002, à une augmentation des navires communautaires opérant dans le cadre de la flotte externe, on enregistre, après la réforme, une baisse des flottilles européennes, tant internes qu'externes.

5.1 Les objectifs de la politique extérieure de la pêche de l'UE

La politique extérieure de la pêche de l'UE, mise en œuvre à travers les accords de partenariat dans le domaine de la pêche, APP, implique la possibilité pour les navires européens d'avoir accès aux zones économiques exclusives, ZEE, des pays tiers, moyennant une contrepartie financière. Ces « accords de partenariat » visent trois objectifs :

- garantir des capacités de pêche pour la flotte européenne,
- approvisionner le marché européen,
- favoriser une gestion durable de la pêche dans les pays tiers.

Ces objectifs sont contestables. Le premier, la quête des possibilités de pêche, ne peut être pertinent que s'il existe véritablement des ressources disponibles et que personne d'autre n'exploite. Cependant, dans la pratique, les accords ont également porté sur des stocks pour lesquels la marge de manœuvre était insuffisante. Quand cela a été le cas, les captures européennes ont eu un impact négatif sur les activités de pêche des pays tiers. Aujourd'hui, les accords portent



Les accords de partenariat avec la Mauritanie stipulent qu'une partie des fonds versés doivent être consacrés à la politique de la pêche nationale. Ces pêcheurs sur la plage n'ont pourtant pas vu l'ombre d'un investissement dans la région. Photo : Isabella Lövin

principalement sur les possibilités d'accès de la flotte européenne aux ressources thonières des différentes mers du globe, ce qui est généralement moins problématique que la pêche côtière.

Le second objectif, approvisionner le marché européen en matière première, est totalement dépassé. Les importateurs communautaires ont bien évidemment la possibilité d'acheter des matières premières, que le produit de la pêche soit ou non l'objet de captures européennes. Il est bien entendu plus avantageux pour les pays tiers de pêcher eux-mêmes le poisson et de l'exporter ensuite vers l'Europe, plutôt que d'abandonner cette tâche aux chalutiers européens. Pour les pays d'Afrique de l'Ouest, l'obstacle réside principalement dans les exigences sanitaires de l'UE.

Le dernier objectif vise à favoriser une pêche responsable



En Mauritanie, les pêcheurs locaux et ceux de l'UE pêchent les mêmes poulpes. Photo : Mikael Cullberg

et durable dans les pays avec lesquels l'UE conclut des accords, tout particulièrement en soutenant leur politique sectorielle de la pêche. C'est à la réforme de 2002 que l'on doit ce dernier objectif et c'est avec elle aussi qu'est apparu le concept de « partenariat ». Les accords ne devaient plus uniquement porter sur l'accès aux ressources halieutiques. L'UE s'engageait dans le même temps à garantir le développement durable des activités de pêche dans les pays sous accord en contribuant à la gouvernance et au contrôle des pêches et en soutenant leur politique sectorielle de la pêche. Cette tendance, qui existait depuis un certain temps déjà, allait être renforcée et la mise en œuvre de l'accord allait en être modifiée. L'objectif est louable, mais les évaluations disponibles²³ indiquent que l'on est encore loin d'avoir abouti. Nos enquêtes et l'impression qui s'en dégage viennent étayer cette conclusion.

5.2 La réforme à venir de la politique de la pêche

Dans l'optique de la réforme de la politique commune de la pêche, la commission européenne a présenté, en avril 2009, un document de réflexion, un *livre vert*²⁴ présentant un éventail de questions dans le but de lancer une consultation avec toutes les parties intéressées. Les États membres et le Conseil des ministres sont également invités à s'exprimer. Au bout d'un an, la consultation sera close et une proposition de réforme de la politique commune de la pêche sera présentée.

Pour ce qui est du volet extérieur de la pêche, le livre vert remet en question deux des objectifs sur lesquels se fondent les accords : offrir à la flotte communautaire des possibilités de pêche et garantir l'approvisionnement du marché européen. La Commission note également que dans de nombreux pays, les accords ont été difficiles à mettre en œuvre en raison de troubles politiques et de la lenteur avec laquelle l'assistance fournie est utilisée, ou même parfois de la non utilisation de

cette assistance. Selon la Commission, la principale vertu des accords est de contribuer à améliorer la gouvernance des pêches dans les pays tiers concernés. Il convient néanmoins de renforcer les capacités de recherche afin de mieux déterminer les niveaux de captures compatibles avec une pêche durable.

Les accords, ont, toujours selon l'analyse de la commission, contribué au développement de l'industrie de la pêche communautaire, mais n'a pas eu une incidence significative sur la lutte contre la pauvreté. Le livre vert exhorte également l'UE à prendre mieux en compte les stratégies des pays tiers en matière de sécurité alimentaire. Il convient aussi, écrit la Commission, de revoir l'architecture actuelle des accords et d'explorer de nouvelles formes de coopération.

« Nous sommes pour le moment déçus du résultat des accords de partenariat dans le domaine de la pêche », nous a confié Fabrizio Donatella, directeur de l'unité responsable des accords de pêche auprès de la DG Mare (Direction générale des affaires maritimes et de la pêche).

5.3 Les eaux de pêche comme marchandise

La Convention des Nations unies sur le droit de la mer

En vertu de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, UNCLOS, les États côtiers jouissent, depuis 1982, de droits souverains sur la mer et ses ressources naturelles dans une Zone économique exclusive, ZEE, qui s'étend jusqu'à 200 milles marins des lignes de base. L'UNCLOS fait obligation aux États côtiers de vendre l'accès à d'éventuels surplus de ressources qu'ils ne seraient pas eux-mêmes en mesure d'exploiter, si un autre État souhaite les pêcher. Cela suppose que l'on sache qu'il y a bien un surplus de ressources. En réalité, les évaluations des stocks sont souvent trop imprécises pour qu'il soit possible de déterminer l'existence d'un surplus. Néanmoins, le cadre réglementaire de l'Organisation des

²³ Comparative Study of the Impact of Fisheries Partnership Agreements, MRAG 2007

²⁴ Livre vert. Réforme de la politique commune de la pêche, Commission européenne 2008

« *La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer fait obligation aux États côtiers de vendre l'accès à d'éventuels surplus de ressources.* »

Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) auxquels la plupart des pays se conforment, impose le respect du principe de précaution.²⁵

Avant la création des ZEE, la pêche était totalement libre en haute mer jusqu'à la limite des eaux territoriales des États (à douze milles marins des lignes de base). Les pêcheurs européens, en particulier espagnols, portugais et français, pratiquent depuis longtemps la pêche hauturière, notamment au large de l'Afrique de l'Ouest. Cette pêche date de l'époque coloniale. Le souhait de contrôler la pêche et les nouveaux revenus qu'elle générerait a justifié la création des ZEE dans les années 1970. L'obligation de céder des droits de pêche d'une zone économique moyennant paiement a été ajoutée au droit de la mer pour compenser la fermeture aux pêcheurs étrangers d'un secteur de pêche non réglementé.

Les accords de pêche – un moyen d'empêcher les navires sud-européens de pêcher dans les eaux communautaires septentrionales

Plusieurs États européens ont conclu des accords avec les États côtiers pour assurer que leurs entreprises de pêche aient encore accès aux ressources halieutiques. Des accords communs ont été conclus pour les États de l'ancienne Communauté économique européenne, la CEE. Le premier accord de ce type a été conclu avec le Sénégal en 1980. Lors des négociations d'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la CEE, un compromis a été trouvé. L'Espagne et le Portugal n'auraient pas accès aux eaux septentrionales – la Mer du Nord et l'Atlantique Nord-Ouest – réservées aux États du Nord, mais en contrepartie, la CEE a conclu des accords de pêche avec les pays d'Afrique de l'Ouest pour permettre aux nouveaux États membres d'y pêcher. La survie de ces flottes a ainsi été garantie, notamment dans les eaux marocaines. C'est un facteur qui rend difficile la modification de la politique extérieure de la pêche de l'UE. Le Traité instituant la Communauté européenne stipule que les accords de pêche doivent être conclus entre la CEE et les pays tiers. Toutefois, l'ampleur et la durée de ces accords restent des questions d'ordre politique.

Les coûts

Chaque année, l'UE verse environ 150 millions d'euros prélevés sur les recettes fiscales, pour que les navires européens aient



En Afrique, au moins 30 à 45 millions de personnes dépendent de la pêche pour leur subsistance. Photo : Mikael Cullberg

accès aux eaux territoriales d'autres pays, principalement en Afrique. Même si chaque citoyen suédois ne contribue qu'à hauteur de quelques centimes d'euros par an, le montant total est considérable pour un secteur aussi peu significatif pour l'économie de l'UE dans son ensemble, et ce, même si la somme a diminué par rapport au niveau record de 296 millions d'euros en 1997. En plus de la contribution fiscale, les armateurs paient eux-mêmes des licences pour pêcher dans ces eaux. En 2007, les contreparties financières versées aux pays tiers se montaient à 191 millions d'euros, dont 33 millions provenaient de la pêche, ce qui correspond à 17 % des coûts.

Une diversité d'accords

À l'instar de l'UE, les États-Unis concluent aussi des accords de pêche lointaine, notamment avec les États insulaires du Pacifique. Des navires d'autres pays, comme la Chine et la Corée, pêchent également dans le cadre d'accord avec des pays éloignés, notamment en Afrique. Dans ces cas, les accords ne sont généralement pas conclus entre deux États, mais au niveau de groupements d'entreprises. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'accords publics, il est fort difficile de connaître leur ampleur et leurs modalités.

25 Le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO a été adopté par plus de 170 de ses États membres.

26 Comparative Study of the Impact of Fisheries Partnership Agreements, MRAG 2007



Guinée-Bissau/ República da Guiné-Bissau

Indépendance (ex-colonie portugaise) : 1974

Population : 1, 5 millions d'habitants

Superficie : 36 000 km² (1/12 de la Suède)

Capitale : Bissau

Géographie : Savane, forêts tropicales, mangroves. Une trentaine d'îles forment le grand archipel des Bijagos

Ressources naturelles : poisson, bois, phosphates, bauxite, pétrole (non exploité)

Terres cultivables : 8,3 %

Régime : République. Président par intérim suite à l'assassinat du président Joao Bernardo Vieira, le 2 mars 2009

Âge moyen : 19 ans

Espérance de vie : 48 ans

Analphabétisme : 55 % sur les estimations de l'UNESCO

Taux de chômage : inconnu

Classement IDH : 171/179²⁷

Pêche intérieure : Un secteur restreint, sous-développé et lourdement taxé. Pour un pêcheur artisanal, la licence s'élève entre 150 000 et 300 000 francs CFA (225-450 euro), soit dix fois plus qu'au Sénégal. Ces charges représentent une somme énorme pour un petit pêcheur et un revenu non négligeable pour le trésor public. On ignore l'état d'une grande partie des stocks.

Accord de pêche avec l'UE : La contrepartie financière versée par l'UE correspond à près de 30 % des revenus publics de Guinée-Bissau. Le premier accord a été conclu en 1980. Le dernier en date prévoit le paiement de 7 millions d'euros par an en échange du droit pour les navires européens, principalement originaires d'Espagne, du Portugal, d'Italie, de Grèce et de France, de pêcher le poulpe, les crevettes, les espèces démersales et le thon dans les eaux guinéennes. À la contrepartie financière de l'UE s'ajoutent des droits de licence à la charge des armateurs de navires.

Soutien de l'UE à la politique nationale de la pêche : Il est prévu que 35 % de la contrepartie financière de l'UE, qui correspond à un montant de 2 450 000 euros, soient affectés à des projets « destinés à soutenir la politique de pêche sectorielle de la Guinée-Bissau afin de promouvoir l'exploitation durable de ses ressources halieutiques. 500 000 euros seront en outre affectés à l'amélioration des conditions sanitaires et d'hygiène des produits halieutiques ainsi qu'au renforcement de la surveillance et du contrôle des eaux en Guinée-Bissau. » On peut émettre des doutes sur la façon dont la Guinée-Bissau a rempli les conditions de l'accord.

Divers : Depuis l'assassinat du Président de la République et du chef de l'État major en mars 2009, le pays connaît une situation de crise. Le gouvernement légitime semble rester en place. La contrepartie financière de l'UE dans le cadre des accords de pêche est d'une importance capitale pour garantir un semblant de stabilité économique et politique. Une tentative de coup d'État militaire a secoué le pays en hiver 2008 et le chef d'état major de la marine a été assassiné en janvier 2007. Des coups d'état militaires avaient déjà eu lieu en 2003 et en 1998. Le premier en date avait plongé le pays dans une guerre civile sanglante jusqu'en 1999. L'OMS note qu'un tiers du budget du pays est destiné à l'armée et aux forces de police alors que 3 % sont consacrés au secteur de la santé. Privé de surveillance, l'archipel est devenu, selon les sources de l'ONU, une véritable plaque tournante du trafic de stupéfiants en provenance d'Amérique du Sud et à destination de l'Europe. La Guinée-Bissau occupe la neuvième place sur la liste des pays les plus corrompus au monde.²⁸

²⁷ Indicateur de Développement Humain (IDH). Cet indicateur est utilisé, tout comme le PIB, pour comparer le niveau de vie de différents pays. Alors que le PIB met l'accent sur le bien être matériel, l'IDH offrirait un tableau plus complet, combinant l'espérance de vie, le niveau d'étude et le PIB. La Suède se classe au 7ème rang mondial selon l'IDH (7/179).

²⁸ Transparency International 2008. Transparency International est une organisation de la société civile dont l'objectif est de lutter contre la corruption.



José Antonio Assôe, Directeur adjoint de l'Office national des Pêches de la région nord. Photo : Mikael Cullberg

Cacheu, Guinée-Bissau. 17 février 2009

Cacheu est l'un des premiers ports de pêche de la Guinée-Bissau. Combien de bateaux sont amarrés ici ?

– 75 pirogues sans moteur et 27 pirogues à moteur. Nous délivrons environ 80 licences par an, mais nous savons que beaucoup pêchent sans licence.

Que se passe-t-il si vous interceptez quelqu'un qui pêche sans licence ?

– Ils sont tenus de payer une amende. D'abord, ils doivent acheter la licence qui s'élève à 200 000 francs CFA et ensuite, ils doivent s'acquitter d'une amende de 200 000 francs CFA (soit un total de 520 euros). Si nous interceptons des pirogues en provenance du Sénégal, du Ghana, de la Sierra Leone ou de la Guinée Conakry, l'amende est multipliée par deux.

Arrive-t-il aussi que vous arrêtiez de gros navires européens qui pêchent clandestinement ?

– Ça arrive. La semaine dernière, nous avons intercepté deux navires coréens qui pêchaient illégalement. Nous savons que seul un navire coréen sur sept pêche légalement sur notre territoire, mais nous avons peu de chance de les stopper. 150 navires européens et un nombre inconnu de bateaux coréens et chinois pêchent dans nos eaux alors que nous possédons en tout et pour tout trois navires de surveillance côtière.

Nous avons remarqué un bateau de surveillance côtière amarré dans le port. Pourquoi n'est-il pas en mer en train de patrouiller ?

– L'inspection en mer s'avère onéreuse. Nos ressources financières sont limitées et le carburant est tout simplement trop cher. Les navires étrangers en sont conscients et peuvent facilement nous échapper en allant là où ils savent que nous ne pourrions pas les atteindre. Non, nous n'avons pas de surveillance aérienne et pas non plus de surveillance radar.



Mussa Mané, directeur de cabinet au Ministère de la pêche, Bissau. Photo : Isabella Lövin

Bissau, Guinée-Bissau.
18 février 2009

Le ministère dispose-t-il d'informations sur le volume de captures pour les navires européens qui pêchent dans vos eaux ?

– Nous recevons des rapports annuels, mais par expérience, nous savons que les armateurs ont tendance à pratiquer la sous-déclaration. En dépit de l'obligation d'embarquer des observateurs indépendants, il reste très difficile d'obtenir des données fiables. Une collaboration tend pour ainsi dire à s'installer entre observateurs et armateurs. Le règlement prévoit bien la tenue d'un journal de bord avec compte rendu de la position du navire et notification des captures, mais généralement, cela n'est pas fait.

Qu'advient-il des navires qui n'indiquent pas leur position et ne donnent pas d'information sur leurs captures ?

– L'accord prévoit des sanctions, mais c'est un délit qui est qualifié de « mineur » et la plupart du temps, il ne se passe rien. Nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour contrôler ou poursuivre tous les navires qui violent le règlement. Pour cela, il nous faudrait intercepter tous les bateaux qui opèrent dans nos eaux.

Au titre de l'accord de pêche avec l'Union européenne, 35 % des fonds dégagés, soit un montant de 2 450 000 euros, sont sensés être investis dans des mesures visant à renforcer la politique nationale de la pêche et 500 000 euros pour améliorer entre autre la surveillance des côtes. Ne pouvez-vous pas utiliser ces fonds pour renforcer les contrôles ?

– C'est un peu compliqué. Nous avons un gros déficit budgétaire et tous les revenus de l'État transitent par le ministère des finances. La contrepartie financière de 2008 est bloquée depuis le mois de septembre au Ministère des finances.

« Nous ne disposons pas des ressources nécessaires pour contrôler et poursuivre tous les navires qui violent le règlement. Pour cela, il nous faudrait intercepter tous les bateaux qui opèrent dans nos eaux. »

6 Les accords de pêche dans la pratique

L'accord en tant que tel est constitué de textes généraux concernant la pêche et porte le plus souvent sur une période indéterminée même s'il peut y avoir des exceptions. C'est dans le cadre de cet accord qu'a ensuite lieu la négociation entre partenaires, l'État côtier et l'UE, pour déterminer le volume de la pêche et la contrepartie financière versée par l'Union. Ces conditions spécifiques font l'objet d'un protocole couvrant une période donnée.

Autrefois, les négociations entre l'UE et les États côtiers étaient caractérisées d'une part par la volonté des États pêcheurs européens d'obtenir un accès aussi important que possible aux eaux convoitées et d'autre part par la position relativement faible de la Commission. Cette dernière a donné à plusieurs reprises l'impression qu'elle se faisait principalement l'avocat de l'Espagne et des autres États pêcheurs de l'UE. Il faut dire que les États membres non concernés par les accords se désintéressaient des négociations. L'une des préoccupations principales de la Commission semble cependant avoir été de veiller à limiter les coûts. Au fil du temps, la situation a changé. Dans les années 1990, la critique augmente de part et d'autre, que ce soit du côté des ONG, de certains États membres, tel la

Suède, ou au sein même des instances communautaires de contrôle, comme la Cour des comptes et le contrôle budgétaire propre à la Commission. Depuis lors, la Commission s'attache à freiner les exigences des États pêcheurs européens et on insiste de plus en plus sur l'exploitation durable des ressources halieutiques. La réforme de la PCP en 2002 confirme et avalise cette tendance. Il existe aujourd'hui une volonté marquée de ne pas exploiter les stocks qui ne sont pas clairement excédentaires. On procède à des évaluations avant chaque renégociation. La pêche côtière enregistre une importante diminution au profit de la pêche thonnière. Aujourd'hui (et depuis un certain nombre d'années déjà) il arrive que des pays tiers souhaitent vendre davantage de droits de pêche que ce que l'UE est prête à acheter.

6.1 Réglementation de la pêche

La pêche est pratiquement toujours réglementée en nombre de navires dans le cas des flottilles thonières et en volume de tonneaux de jauge brute ou tjb (poids du bateau) dans le cas des flottilles non thonières. Le protocole permet également de déterminer le montant dont les armateurs devront s'acquitter pour l'obtention de la licence de pêche ainsi que les règles auxquelles ils sont tenus de se conformer. Il peut en effet y avoir des zones dans lesquelles la pêche est autorisée et d'autres dans lesquelles elle est interdite, notamment les eaux du pays tiers. Les règles peuvent également porter sur le type de matériel autorisé et sur son aspect, comme la taille du maillage d'un filet. Il convient de noter que le règlement européen ne s'applique pas dans ce contexte.

L'essentiel des accords concernant la pêche thonnière, et portent donc sur des espèces hautement migratoires qui se déplacent à travers les océans. Il reste néanmoins un certain nombre d'accords mixtes, portant sur des stocks locaux plus rapprochés de la côte, dont le poulpe, particulièrement prisé par les pêcheurs européens. Notons que les accords portant sur des pêcheries d'espèces multiples bénéficient de meilleures contreparties financières.

La pêche pélagique est souvent une activité de grande échelle, destinée principalement à la fabrication des farines de poisson. C'est un marché qui n'attire pas uniquement les acteurs espagnols et ceux de l'Europe de sud, mais mobilise également les navires en provenance de l'Europe du Nord et de l'Est.





Cirilo Vieira, directeur des pêches, Direction des pêches, Guinée-Bissau.
Photo : Isabella Lövin

Bissau, Guinée-Bissau. 19 février 2009

Quel est l'impact de l'accord bilatéral avec l'Union européenne sur le secteur de la pêche en Guinée-Bissau ?

– Pour bien comprendre la portée de cet accord, il nous faut remonter à l'indépendance de la Guinée-Bissau en 1975. À cette époque, nous avons conclu un accord de pêche avec l'Union soviétique en échange de financements pour reconstruire notre pays, appauvri par la période coloniale. Les Portugais n'avaient pas développé le secteur de la pêche dans notre pays et les Russes ne le firent pas non plus. L'accord conclu avec l'Union européenne en 1980 n'a pas changé grand chose. Il est vrai que la philosophie était différente, mais dans la réalité, j'ai du mal à voir la différence. Le problème est que la pêche guinéenne est totalement sous-développée. Nous avons aujourd'hui entre 100 et 150 pirogues motorisées pour tout le pays. En 1994, nous en avions entre 400 et 500. La guerre a tout ravagé, et nous ne nous en sommes pas encore remis.

– Il est impossible de vous dire quel est l'impact de la pêche étrangère sur les captures de nos pêcheurs étant donné que notre pêche artisanale est insignifiante, à peine mesurable.

Mais tout ces fonds qui, sur la base de l'accord, devait servir à développer le secteur de la pêche en Guinée-Bissau, où sont-ils passés ?

– Ça ne couvre pas tout ce que nous souhaiterions, loin s'en faut. Nous investissons l'essentiel dans la surveillance, c'est à dire principalement dans le carburant des bateaux de surveillance,

étant donné que c'est un poste très onéreux. Nous avons une aire maritime de 72 000 km², deux fois plus vaste que notre surface terrestre ! Nos garde-côtes ne peuvent être en mer que trois jours. Ils ne peuvent pas s'aventurer trop loin, sinon, ils risquent de ne pas revenir. Les bateaux clandestins n'ont qu'à fuir là où ils savent que nous ne les atteindrons pas.

Les pêcheurs professionnels guinéens doivent s'acquitter d'un grand nombre de charges, de licences et de taxes d'un montant très élevé. Est-ce que cela vous paraît être une bonne politique pour un pays qui a l'ambition de développer sa flotte de pêche ?

– Je sais que nos pêcheurs se plaignent de devoir payer des taxes élevées pour avoir le droit de pêcher, mais je ne pense pas pour ma part que 200 000 francs CFA (approximativement 260 euros) représentent une somme excessive pour l'obtention d'une licence d'un an. Tout le monde doit contribuer à renflouer les caisses de l'État afin que le gouvernement puisse construire des hôpitaux, des écoles et des routes. Tout ce qu'ils paient leur reviendra.

Quels sont les problèmes les plus urgents à régler pour faire face à l'avenir ?

– Nous devons mettre un terme au gaspillage des ressources, comme lorsque les navires européens qui pêchent la crevette rejettent à la mer des captures secondaires de plusieurs tonnes. Dans un chalutier à crevettes, on peut avoir 90 % de prises accessoires. Pour un navire européen qui pêche 2,5 tonnes de crevettes par jour, cela représente 25 tonnes de poissons ! Avec 100 navires européens fréquentant nos eaux, on arrive à 25 000 tonnes de poisson gaspillé chaque jour : des poissons dont nous avons besoin pour notre consommation !

Un autre problème est que les navires communautaires ne débarquent pas leurs captures chez nous. Le poisson est acheminé directement vers Las Palmas, Vido ou Séville en Espagne, ou bien vers Porto au Portugal. Nous ignorons quelle est la quantité de poisson pêchée par les flottilles de l'Union européenne. Nous avons bien sûr posé la question à plusieurs reprises, mais la Commission nous répond qu'elle a elle-même des difficultés à obtenir des informations sur les captures.

Nous voulons qu'à l'avenir, le poisson soit débarqué ici, afin de générer des emplois et contribuer à la sécurité alimentaire chez nous. Mais il nous faut d'abord construire un port.

– Il y a infiniment de choses à faire. Nous manquons de tout : infrastructures, glace, congélateurs, pièces de rechange, moteurs, possibilités de contrôle. Nous attendons des futurs accords de partenariat qu'ils soient de véritables accords de partenariat. Il faut que l'Union européenne vienne chez nous, avec son savoir-faire pour nous aider à développer le secteur de la pêche.

La pêche au thon est réglementée au niveau régional

Les quotas de thon sont fixés pour l'ensemble de l'Océan atlantique et pour totalité ou partie des autres océans. Les quotas de capture sont attribués aux États membres concernés en fonction de leur volume de pêche passé. Jusqu'à présent, ces quotas étaient beaucoup trop élevés, d'où le risque d'épuisement qui menace aujourd'hui de nombreuses espèces et stocks de thon. Il faut dire, aussi, que certains états n'acceptent pas les quotas et qu'une pêche illicite importante s'est développée. Les rapports de capture sont en outre difficilement contrôlables et risquent de ne pas être fiables. La pêche au thon aurait besoin d'être mieux réglementée, mais ceci est du ressort des commissions thonières²⁹.

Les accords thoniers peuvent également autoriser la pêche de poissons pour amorce, utilisés pour la capture du thon. En d'autres termes, on octroie aux navires le droit d'attraper de petits pélagiques. Que se soit pour pêcher des poissons pour amorce ou d'autres espèces, les navires européens accèdent aux zones côtières, normalement réservées au pays tiers.

Pêche sans quotas

Quand l'UE cherche à accéder à des espèces autres que les poissons hautement migrateurs comme le thon, son dévolu tend à se porter sur des stocks à caractère plus local, même si ceux-ci peuvent être qualifiés de transfrontaliers. Il n'existe en règle générale pas de quotas de capture. L'accès est négocié en volume de tonnes de jauge brute (tjb), mesure considérée comme étant un indicateur de l'effort de pêche du navire. Le problème est que la performance du bateau ne peut pas être évaluée uniquement en fonction de sa taille. Il convient de prendre également en compte la puissance du moteur et les engins de pêche utilisés. L'instauration de quotas n'est pas non plus évidente dans un type de pêche où plusieurs espèces sont capturées en même temps. L'expérience européenne a également révélé un certain nombre de problèmes liés aux quotas de pêche comme par exemple le rejet à la mer de captures secondaires et de poissons non souhaités. Il faut dire que le système actuel n'incite aucunement les armateurs à éviter les espèces surexploitées ou menacées. Il est, en outre, extrêmement difficile d'obtenir des informations sur le volume réel des captures.

6.2 Accords volontaires entre partenaires égaux ?

Les négociations des accords de pêche entre l'UE et les pays d'Afrique de l'Ouest (ou autres pays à faibles revenus) reposent souvent sur une inégalité flagrante. La relation de dépendance est évidente. Il s'agit souvent de pays qui reçoivent une aide au développement substantielle de la part de l'UE et de ses États membres. Il n'est pas rare que ceux-ci soient aussi leur principal marché d'exportation. On sait pertinemment que dans le passé, des liens ont été établis entre accords commerciaux et accords de pêche ; Dans le cas de l'accord commercial avec l'Afrique du Sud, cela a même été explicite au moment des négociations en vue d'un accord de pêche en 2001.³⁰

Dans deux pays au moins, la Mauritanie et la Guinée-Bissau, l'État est presque entièrement tributaire des revenus générés par les accords de pêche pour son fonctionnement. Dans ces deux cas, les contreparties financières versées par l'UE et les redevances des licences de pêche représentent le tiers de la totalité des recettes publiques. D'autres pays, comme le Sénégal, l'Angola et le Maroc, sont dans une meilleure position de négociation. Il n'en reste pas moins que la contrepartie financière et les redevances des armateurs communautaires constituent une source de revenus non négligeable pour la plupart des pays tiers d'Afrique de l'Ouest.

L'inégalité entre l'UE et les pays d'Afrique de l'Ouest est un argument fort en faveur d'une approche régionale des accords, c'est à dire une coopération qui engloberait toute l'Afrique occidentale. L'état des stocks halieutiques et les défis à relever en matière de gestion, notamment la lutte contre le braconnage, constituent en effet des problèmes transnationaux. Dans le cas où un cadre régional serait mis en place, il conviendrait de prendre en considération les capacités contrastées des États et institutions (y compris les groupes d'intérêts locaux et nationaux) à exercer leur influence (voir la différence entre le contexte sénégalais et bissau-guinéen). L'approche régionale doit englober la coopération dans le domaine de la recherche et du contrôle. Il convient d'établir des règles de pêche communes et de s'accorder sur une pression de pêche maximale, mais il faut aussi définir des minima, notamment concernant le montant versé par l'UE pour avoir accès aux

²⁹ Organisations internationales réglementant la pêche au thon, notamment dans l'Océan atlantique et l'Océan indien.

³⁰ L'auteur a lui-même participé aux négociations.



Après la guerre civile en Guinée-Bissau, il est devenu difficile d'acheter du matériel de pêche quel qu'il soit et des pièces de rechange. Photo : Isabella Lövin

eaux des pays côtiers. C'est ce qu'ont fait les états de l'Océan pacifique dans le cadre du Forum Fisheries Agency (FFA), salué par la FAO comme un modèle de bonne gestion de la pêche lointaine.

L'intérêt de l'UE, et de la flotte espagnole en particulier, pour les eaux marocaines ne date pas d'hier. L'accord actuel entre l'UE et le Maroc n'est plus aussi important que dans le passé. Cela reflète la capacité du Maroc à exploiter seul l'essentiel de ses ressources halieutiques. Cependant, l'état des stocks de la région se détériore à plusieurs égards. Le cas marocain est d'autant plus complexe que le pays occupe depuis 1975 le Sahara occidental et que la zone au large du littoral sahraoui est incluse dans l'accord UE-Maroc. C'est l'interprétation du droit international par les avocats de la Commission et du Conseil qui a permis d'avaliser cet accord alors qu'il était remis en cause de part et d'autre. Leur raisonnement s'appuyait sur un avis de Hans Corell, conseiller juridique auprès de l'ONU, selon lequel une puissance d'occupation est en droit de conclure un accord au nom du territoire occupé si cela s'avère dans l'intérêt de la population

dudit territoire. Aujourd'hui à la retraite, Hans Corell affirme toutefois ne pas partager l'interprétation qui a été faite de son avis. Notons que des navires suédois font partie des flottes communautaires qui pêchent dans les eaux sahraouies au titre de licences émises par le Maroc.

La Namibie et l'Afrique du Sud ont décidé de ne pas conclure d'accord de pêche avec l'UE. Quand la Namibie a accédé à l'indépendance, ses eaux avaient fait l'objet de la surpêche de puissances étrangères, de l'Afrique du Sud en particulier. Le jeune État est cependant parvenu à instaurer une réglementation lui permettant de continuer à développer la politique de pêche du pays. Plutôt qu'une pêche étrangère lointaine, on a encouragé le développement d'une pêche nationale, mais reposant en grande partie sur un capital étranger, souvent sous la forme d'entreprises conjointes, détenues jusqu'à 49 % par des capitaux étrangers. Par rapport aux pays ayant conclu des accords de pêche européens, la Namibie bénéficie d'une meilleure valeur ajoutée, ce qui représente un atout pour l'économie locale.



Photo : Isabella Lövin

6.3 Accords et protocoles en vigueur

Il y a actuellement 20 APP en vigueur, conclus entre l'UE et les pays d'Afrique, de l'Océan Indien et de l'Océan Pacifique. Quatre d'entre eux ne sont pas appliqués. Les plus importants, en terme de navires et de contreparties financières sont ceux qui concernent la Mauritanie, le Maroc et la Guinée-Bissau. L'accord avec le Sénégal était également l'un des plus importants avant son expiration en 2006.

Pays	Protocole en vigueur	Type	Contrepartie financière annuelle	% Affecté au soutien à la pêche
Angola	<i>Pas de protocole en vigueur</i>			
Guinée équatoriale	<i>Pas de protocole en vigueur</i>			
Côte d'Ivoire	2007-2013	Thon	595 000 €	100 %
Gabon	2007-2011	Thon	860 000 €	60 %
Gambie	<i>Pas de protocole en vigueur</i>			
Guinée	2008-2012	Thon	450 000 € plus soutien spécifique	100 %
				+ 600 000 € (année 1)
				+ 400 000 € (année 2)
				+ 300 000 € (année 3)
Guinée-Bissau	2007-2011	Mixte	7 000 000 €	35 %
Cap Vert	2007-2012	Thon	385 000 €	80 %
Kiribati	2006-2012	Thon	478 400 €	30, 40, 60 %
Comores	2007-2010	Thon	390 000 €	60 %
Madagascar	2007-2012	Thon	1 197 000 €	80 %
Maroc	2007-2011	Mixte	36,1 M€	13,5 M€
Mauritanie	2008-2012	Mixte	86, 76, 73, 70 M€	11, 16, 18, 20 M€
Île Maurice	<i>Pas de protocole en vigueur</i>		663 000 €	50 %
Micronésie	2007-2010	Thon	559 000 €	18 %
Mozambique	2007-2011	Thon	990 000 €	100 %
Îles Salomon	2006-2009	Thon	400 000 €	30 %
São Tomé et Príncipe	2006-2010	Thon	663 000 €	50 %
Sénégal	<i>Pas de protocole en vigueur depuis 2006</i>			
Seychelles	2005-2011	Thon	5 355 000 € (à partir de 2008)	56 % (à partir de 2008)

Source: www.ec.europa.eu, remaniée






















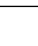
« La transparence et l'obligation de rendre des comptes sont deux concepts aussi importants l'un que l'autre dans la négociation et la gestion des accords. Les accords de pêche européens sont les seuls accords de pêche au monde à être accessibles au public. »




Direction générale européenne de la pêche et des affaires maritimes (DG MARE);

6.4 L'Association suédoise pour la protection de la nature met à l'épreuve la transparence des accords

Afin de vérifier la prétendue transparence des APP, nous avons demandé à avoir accès à l'information suivante concernant la Mauritanie, la Guinée-Bissau, le Sénégal et la Guinée Conakry. Les raisons invoquées par Fabrizio Donatella, fonctionnaire auprès de la Commission européenne, pour ne pas nous fournir les informations requises sont répertoriées en notes de bas de page.



La Commission peut-elle nous fournir les informations/ documents suivants ?	APP Mauritanie	APP Guinée-Bissau	APP Sénégal	APP Conakry
Évaluation de l'accord ? ³²				
Résultat et contrôle des fonds affectés ? ³³				
Liste des navires et des armateurs de l'UE ? ³⁴				
Débarquement de l'EU déclarés en tonnes ? ³⁵				
Valeur des débarquements de l'UE ? ³⁶				
Valeur totale des débarquements APP ? ³⁷				
Destination marchés de poisson APP ? ³⁸				

-  Signifie « oui »
-  Signifie « peut-être plus tard »
-  Signifie « non »

32 « Données non accessibles au public. Les évaluations sont cependant envoyées à toutes les parties concernées : au Parlement européen, aux États-membres, au Conseil des ministres ainsi qu'au gouvernement du pays de l'APP. Ces derniers doivent avoir pris connaissance des évaluations avant l'ouverture des négociations. »

33 « Nous mettons l'accent sur les résultats et les mesures de mises en oeuvre par les gouvernements, et non sur la manière dont ceux-ci gèrent leur propre budget. C'est la raison pour laquelle nous ne nous attelons pas à une analyse trop détaillée de l'utilisation des deniers publics par les gouvernements. Si nous le faisons, nous risquerions de nous détourner de ce qui nous préoccupe véritablement : Les résultats escomptés. »

34 « C'est une information que nous ne pouvons pas rendre publique en raison de son caractère commercial. Elle pourrait être utilisée par les concurrents pour nuire aux armateurs. Quoiqu'il en soit, les États membres sous APP sont en possession de ces données. »

35 Ibid

36 Ibid

37 « Ces informations ne sont pas encore disponibles, mais une évaluation complète de l'accord est prévue. »

38 Ibid

« Le chalutage démersal conduit à la destruction des fonds marins, à des émissions substantielles de dioxyde de carbone et à d'importantes captures secondaires que l'on rejette mourantes à la mer. »



Photo : Kajsa Garpe

Sur la plage à Dakar, les marchandes de poisson attendent parfois longtemps.

6.5 Comment déterminer un surplus ?

L'UNCLOS part du principe qu'il existe des connaissances suffisantes concernant l'état des stocks et la situation du secteur de la pêche dans le pays tiers et on présuppose que les pourparlers s'engagent sur la base de ces informations. En réalité, la négociation s'appuie sur de maigres dossiers et sur des données souvent insuffisantes, ce qui a conduit la Commission européenne à adopter une attitude beaucoup plus restreinte quand il s'agit de donner accès à des possibilités de pêche autres que thonières. Les négociations avec la Guinée (Conakry) en décembre 2008 vont dans ce sens. Par prudence, la Commission a en effet décidé de ne pas saisir la possibilité de pêche à la crevette, que la Guinée souhaitait pourtant lui octroyer. L'accord se contente de mentionner que la situation serait réexaminée l'année suivante.

Déclarations de captures

Afin que les pays tiers soient tenus informés de la pêche pratiquée dans leurs eaux par les navires communautaires, les accords de pêche comportent des dispositions relatives aux déclarations de captures et à la possibilité de recourir à des systèmes de surveillance par satellite et par radar. Dans de nombreux cas, on prévoit également des programmes d'embarquement à bord d'observateurs originaires du pays tiers. Ces derniers sont généralement rémunérés par le secteur public de leur pays. L'existence de données fiables sur les captures des navires communautaires reste néanmoins problématique. Aucune statistique n'est publiée, même si les

navires qui pêchent dans le cadre des accords sont tenus de déclarer leurs débarquements, au même titre que les autres pêcheurs de l'UE. Ces débarquements n'apparaissent pas non plus dans les statistiques commerciales, étant donné que leur origine est déterminée par le pavillon du navire. Pour ce qui est du système des observateurs, il ne fonctionne pas toujours dans la pratique, pour la simple raison que les pays tiers ne disposent pas de suffisamment de compétences en la matière. En outre, les observateurs se retrouvent souvent dans une situation de vulnérabilité, seuls à bord d'un navire étranger. Il leur arrive même d'être victimes de chantage ou de menaces.³⁹

6.6 La pêche comme partie intégrante de l'écosystème

L'un des problèmes fondamentaux auquel on est confronté partout dans le monde, en matière d'estimation de stocks et de réglementation des pêches est l'absence de vision d'ensemble du milieu halieutique. Même si les stocks vendus aux nations étrangères dans le cadre de la pêche lointaine sont ceux dit « en surplus », les espèces côtières risquent malgré tout d'être affectées, et ce, même si les navires opèrent dans le respect de la viabilité biologique. Une pression sur les ressources halieutiques en haute mer, même dans le cadre d'une pêche écologiquement durable, peut avoir un impact négatif sur l'accès aux stocks côtiers d'une même ou d'une autre espèce. Pour bien saisir l'impact global de la pêche sur l'écosystème, il convient d'étudier les effets des captures et du volume des stocks sur les autres espèces mais aussi sur les fonds marins. Le chalutage de fond est une pratique courante dans le cadre des accords de pêche mixte. Elle conduit à la destruction des fonds marins, à des émissions substantielles de CO₂ et à d'importantes captures secondaires rejetées mourantes à la mer. D'un côté on a recours au chalutage démersal pour attraper des poissons, de l'autre on rase des forêts pour chasser le gibier ; la ressemblance entre les deux pratiques est flagrante. Les chalutiers démersaux ont une ouverture de la taille d'un terrain de football et avalent sans peine végétaux, faune sous-marine et poissons de toute espèce. Ces engins laissent dans les fonds marins des blessures profondes et on ignore combien de temps il faudra avant qu'elles se referment. Dans ce contexte, il convient de noter que l'Europe du Nord n'a guère progressé dans la mise en œuvre de « l'approche par écosystèmes », et ce, malgré les efforts de recherche et en dépit du fait qu'elle n'abrite qu'une fraction de la multitude des espèces que renferment les mers du Sud.

³⁹ Entretien avec Abdoulaye Fall, Sénégal.

7 Politique de la pêche et du développement

Pour permettre à l'UE de lutter contre la pauvreté dans le monde, il faut que ses différentes politiques soient nettement axées sur le problème de la pauvreté et ne contrecarrent pas la politique communautaire de développement et de coopération. Telle est l'approche exprimée dans la décision de l'UE relative à la cohérence des politiques au service du développement. On sait l'importance de la pêche pour la lutte contre la pauvreté. Alors qu'en est-il de la coopération entre la politique européenne de la pêche et les autres secteurs, comme par exemple la politique de développement et la politique commerciale ? Au regard du rôle joué par l'UE sur la scène mondiale en tant qu'acteur de développement, il apparaît opportun d'examiner sa politique extérieure de la pêche dans une perspective de cohérence.

Alors que le volet développement occupe, depuis 2002, une place plus importante dans les accords de pêche, le budget de l'UE consacré à l'aide pour le développement ne contribue ni à l'établissement d'une véritable coopération dans le domaine de la pêche ni à l'instauration d'une meilleure gestion des ressources halieutiques. Ancrés dans une logique commerciale d'acheteur/vendeur, les APP restent tributaires de la présence de stocks viables pouvant faire l'objet d'une transaction.

L'importance de la pêche et du poisson pour assurer la sécurité alimentaire semble oubliée.

Force est de constater qu'il existe un manque de cohérence flagrant entre les différents domaines politiques mentionnés précédemment. Pour y remédier, il convient, d'une part que la politique de la pêche adopte de véritables objectifs de développement et d'autre part que les politiques commerciales et de coopération pour le développement mettent le dossier pêche au centre de leurs préoccupations et encouragent un renforcement des compétences en la matière.

7.1 La Déclaration de Paris et la pêche

La Déclaration de Paris est un accord international visant à regrouper les actions pour le développement menées par les pays riches en un nombre réduit de secteurs et de pays, de promouvoir l'harmonisation de l'aide et d'encourager les donateurs à ne pas disperser leurs efforts. L'accent est mis sur un appui budgétaire, autrement dit un apport non affecté allant directement dans les caisses de l'État. Les contreparties financières au titre des accords de pêche peuvent être assimilées à une aide budgétaire dans le sens où les fonds ne sont pas affectés à des domaines particuliers. Le regroupement des

Photo : Kajsa Garpe



Cacheu, Guinée-Bissau.
17 février 2009



Barack Maé Bianta,
pêcheur, 35 ans
Photo : Mikael Cullberg

– J’ai pu acheter mon bateau en 1992 dans le cadre d’un projet de coopération avec le Portugal. Mais un jour, le moteur est tombé en panne et j’ai dû le porter chez un réparateur. C’était en 1998, juste avant la guerre et je n’ai jamais revu mon moteur. Aujourd’hui, nous nous servons de rames pour faire avancer le bateau et nous devons constamment l’écoper à cause d’une fuite. Il n’y a rien à acheter ici. Si on veut un moteur, il faut aller au Sénégal. Si les choses fonctionnaient dans ce pays, on pourrait trouver de l’équipement et du matériel à un prix raisonnable, mais ce n’est pas le cas. On n’arrive même pas à se procurer des filets. Je dois m’estimer heureux que mon bateau soit en fibre de verre, c’est mieux qu’un bateau en bois.

Ça vous plaît d’être pêcheur ?

– Je n’ai pas le choix. Si je pouvais choisir, je ne voudrais pas que mes enfants soient pêcheurs. Nous avons d’énormes problèmes. Avant, avec le moteur, si on restait trois jours en mer, on pouvait rapporter dans les 100 kg. Aujourd’hui, la plupart du temps, on ne dépasse pas les 60 kg. Et puis il faut acheter de la glace, des vivres, payer les licences, les contrôles au port et les certificats du vétérinaire. Et puis, on est trois à se partager les bénéfices. Si on gagne 900 francs CFA par kilo, ça nous fait 54 000 francs CFA (un peu plus de 73 euros) pour trois jours en mer. Ensuite, il faut soustraire les frais généraux. Nous partageons ce qu’il reste entre nous. Vous vous rendez compte que j’ai le même nom que le président des États unis, mais que je suis l’antithèse de mon homonyme célèbre. Quoi que je fasse, les choses vont de plus en plus mal pour la pêche.

Que pensez-vous du fait que la Guinée-Bissau ait conclu un accord de pêche avec l’Union européenne ?

– Avant, quand mon bateau avait un moteur, on voyait les navires. Maintenant que nous sommes forcés de ramer, nous ne pouvons plus aller suffisamment loin pour les voir. Mais je sais bien qu’ils sont là.

Cacheu, Guinée-Bissau.
17 février 2009

« Toutes les charges font que beaucoup pêchent clandestinement, mais dans ce cas, il faut s’acquitter de pots-de-vin. »

– J’ai commencé à pêcher en 1975. Mon père se partageait entre l’agriculture et la pêche, comme beaucoup de gens ici. J’aurais bien voulu étudier si j’en avais eu la possibilité, mais je suis devenu pêcheur. Je le fais pour mes cinq enfants, pour qu’ils puissent étudier. Je prie Dieu qu’ils réussissent et qu’ils puissent s’occuper de moi dans mes vieux jours.

Comment va la pêche ?

– De moins en moins bien. Autrefois, j’avais un moteur et je pêchais pour une société française qui possédait des usines de transformation ici. Mais quand ils ont fermé et quitté le pays, ils ont emporté mon moteur. Je suis membre d’une organisation de pêcheurs qui se bat pour nous défendre contre les autorités et les charges. Entre la licence, les taxes, et les contrôles, ça n’arrête pas. Ça rend la vie impossible. C’est la raison pour laquelle beaucoup pêchent clandestinement, mais dans ce cas, il faut s’acquitter de pots-de-vin.

À combien s’élèvent les pots-de-vin quand on est intercepté ?

– Pour une petite pirogue, on peut être obligé de payer autour de 30 000 francs CFA (46 euros), pour une grosse, 120 000 francs CFA (183 euros). Sinon, ils confisquent vos instruments et là, vous ne pouvez plus pêcher.

Que pensez-vous qu’il faille faire pour améliorer la situation de la pêche ici ?

– Il faudrait que ceux qui viennent pêcher ici investissent aussi chez nous, comme ça, on pourrait travailler pour eux. S’ils nous donnaient des moteurs et du bon matériel et investissaient dans l’industrie de la transformation, ils ne le regretteraient pas !



Carlos Sagna, 52 ans, pêcheur.
Photo : Isabella Lövin



Photo : Kajsa Garpe

actions de coopération au sein d'un nombre limité de secteurs, au titre de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, accentue la tendance à ignorer la pêche et son importance pour le développement. Ceci fait des accords de pêche, la seule source (potentielle) de financement européen dans ce secteur.

7.2 La pêche et les objectifs de développement de l'ONU

Bien gérée, la filière pêche a le potentiel de grandement contribuer à la réalisation des « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD) définis par l'ONU.⁴⁰

La pêche et la pisciculture peuvent conduire à une amélioration des conditions de vie et ainsi réduire l'extrême pauvreté et la faim (objectif 1). Les revenus de la pêche peuvent couvrir les frais de scolarité des familles de pêcheurs (objectif 2). Ils permettent aussi de promouvoir l'autonomisation des femmes, qui constituent la majeure partie de la main-d'œuvre et font tourner le commerce local de la pêche à petite échelle (objectif 3).

Le poisson contient des protéines et des nutriments de grande qualité qui contribuent à réduire la mortalité infantile et améliorer la santé maternelle (objectifs 4 et 5). De même, le poisson contribue à atténuer l'impact du VIH et du sida en rendant les porteurs sains plus résistants aux infections et plus réceptifs aux traitements (objectif 6).

Pour préserver l'environnement (objectif 7), il faut écarter les menaces qui pèsent sur la pêche en mer et en eau douce. La pêche est également un indicateur fiable de la qualité de l'eau et de l'état de la nature en général. Enfin, la coopération régionale et internationale sur les problèmes environnementaux liés à la pêche favorise la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement (objectif 8).

7.3 La pêche oubliée

La pêche n'est pas une priorité dans le cadre de la coopération au développement de l'UE, ni dans les stratégies de lutte contre la pauvreté de nombreux pays,⁴¹ ce qui est surprenant compte tenu des objectifs de développement de l'ONU. Certes, cela reflète les priorités respectives des pays, mais à certains égards, l'UE pourrait être nettement plus active. Ses actions en faveur du développement gagneraient également à être mieux



Les pêcheurs de Guinée-Bissau ont besoin de plus en plus de licences et d'autorisations pour pêcher. Tous ces documents coûtent cher et la pêche n'est donc pas rentable. Photo : Isabella Lövin



En Guinée-Bissau, à peine plus d'une centaine de bateaux sont motorisés. Photo : Mikael Cullberg



Porto de Canoa est l'un des principaux ports de pêche de Guinée-Bissau. Photo : Mikael Cullberg

⁴⁰ The Millennium Development Goals – Fishing for a Future, WorldFish Center 2007

⁴¹ Les stratégies de lutte contre la pauvreté constituent des cadres nationaux et un outil de développement et de lutte contre la pauvreté conformément aux Objectifs de développement des Nations unies.

« *Nous n'avons pas de clients et presque pas de poisson. Personne n'a plus les moyens d'en acheter.* »



Diana Diara, marchande de poissons. Photo : Isabella Lövin

Marché aux poissons de Bissau, Guinée-Bissau. 19 février 2009

– Le barracuda coûte 1 000 francs CFA (1,5 euros) le kilo. Les gens trouvent que c'est trop cher. Les temps sont durs pour les pêcheurs. Ils disent que la pêche est devenue trop chère. Nous, nous n'avons pas de clients et presque pas de poisson. Personne n'a plus les moyens d'en acheter.

Cacheu, Guinée-Bissau. 19 février 2009



Cipriano Fernandez Sa, chef de projet à l'usine de transformation de poisson de Cacheu, deuxième de Guinée-Bissau par sa taille. Photo : Isabella Lövin

– L'usine a été construite en 1981 avec des fonds des États-Unis et de l'Union européenne, mais comme elle ne répond pas aux normes européennes en matière d'hygiène, nous ne pouvons pas exporter notre poisson vers l'Europe.

– Quel est votre plus gros problème ? Notre plus gros problème ? Impossible à dire. On a à faire à une chaîne de problèmes : pénuries en matière d'éducation, d'équipement et d'infrastructures ; faiblesse du pouvoir d'achat sur le marché guinéen. Aucun problème n'est plus gros que l'autre. On manque de tout ! Tout est à faire.



Augusto Dju, président d'Anapa (Associação Nacional Armadores Pesca Artisanal), une organisation regroupant les pêcheurs et travailleurs de la pêche de Guinée-Bissau. Photo : Isabella Lövin

Bissau, Guinée-Bissau. 19 février, 2009

Quel est actuellement votre plus gros problème ?

– L'économie des pêches. Hier, nous avons eu un entretien avec le ministre de la pêche à qui nous avons remis une liste répertoriant les coûts moyens à charge d'un petit pêcheur. Actuellement, il est devenu pratiquement impossible de gagner sa vie en étant pêcheur. Les dépenses étouffent les recettes. Le ministre a promis de se pencher sur la question.

Selon vous, comment sont utilisés les fonds dégagés par les accords de pêches avec l'Union européenne ?

– Ils sont engloutis quelque part ! En tout cas, ils ne vont pas au pêcheur dont le bateau est cassé et qui doit arrêter de pêcher parce qu'il ne peut ni payer les réparations, ni acheter un nouveau bateau. Dans ce pays, rien ne fonctionne, c'est ça le problème.

– Ces accords étrangers ne nous rapportent rien, c'est sûr. On vend le poisson et ça s'arrête là. Si au moins ils faisaient venir l'industrie de transformation ici, ça nous donnerait quelques emplois. Aujourd'hui, on ne les voit que de loin, ces navires européens. On les entend aussi. Ils pêchent 24h sur 24, 7 jours sur 7. La mer est constamment éclairée et bruyante. Elle n'est jamais fermée, la mer. Si ça continue comme ça, dans 50 ans, il n'y aura plus du tout de poisson !

Combien de personnes sont représentées au sein de votre organisation ?

– Je ne sais pas. La plupart de nos pêcheurs sont analphabètes. On a du mal à les convaincre de se regrouper au sein d'une association, comme le font nos collègues sénégalais ou mauritaniens. Il faut dire que nos pêcheurs veulent échapper au contrôle des autorités. Ici, on continue à pêcher dans des pirogues et on rame. Nous voulons des moteurs et des filets, mais il n'y en a pas ici. Beaucoup fuient vers l'Espagne. Tous rêvent de l'Europe, mais peu savent ce qui les attend. Là bas aussi, la vie est dure pour eux et le chemin pavé de difficultés.



En Mauritanie, les femmes sont formées à la transformation du poisson. Photo : Mikael Cullberg

coordonnées, axées sur le long terme et appuyées sur des compétences plus élevées.

La pêche de capture va rester essentielle pour l'approvisionnement alimentaire en Afrique. C'est pourquoi il faut mettre en œuvre des actions pérennes pour soutenir, favoriser et protéger la pêche à petite échelle et nécessitant beaucoup de main-d'œuvre, tant en mer que sur les cours d'eau. Il est également essentiel d'améliorer la gouvernance des pêches afin de ne pas dilapider les ressources – ce qui suppose la participation des communautés locales. Si les pays ne considèrent pas la pêche comme une plus grande priorité, les bailleurs de fonds ont néanmoins la possibilité d'insister sur l'importance du secteur et sur la gestion des ressources naturelles à l'échelle régionale, notamment au niveau de toute l'Afrique de l'Ouest. Pour préserver les stocks et venir à bout de la pêche illégale, les mesures qui s'imposent devront de toute façon être transnationales et coordonnées.

Auparavant, de nombreux pays, en particulier la Suède, apportaient un soutien au développement de la pêche dans les pays du Sud. Ainsi, l'ancienne Direction nationale des pêches avait plusieurs employés en Angola et en Guinée-Bissau. Néanmoins, l'aide au développement dans le domaine de la pêche n'a pas souvent eu les résultats escomptés. Ceux-ci ont même parfois été très décevants, essentiellement parce que la coopération visait à améliorer la rentabilité de la pêche sans se préoccuper de sa gouvernance. Au lieu de réformer ses aides à la pêche, la Suède les a quasiment supprimées au début des années 1990. D'autres pays ont fait de même et les aides à l'agriculture ont connu une évolution similaire. L'Agence suédoise de coopération au développement, Asdi, ne verse plus que des sommes moindres, essentiellement à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, FAO qui œuvre aussi dans le domaine de la pêche. Aujourd'hui, l'attention se porte à nouveau progressivement sur l'agriculture, mais la pêche demeure invisible dans la coopération au développement, et ce même dans les pays où une grande partie de la population en est tributaire pour subvenir à ses besoins ou se nourrir.

7.4 Une bonne gouvernance est une condition préalable à la gestion durable des ressources naturelles

Pour pouvoir bien gérer ses ressources, un pays doit être doté d'un tissu social solide. Si la coopération au développement ne

parvient pas à favoriser une bonne gestion et une bonne gouvernance, il lui sera difficile de réussir dans d'autres domaines. Les aides budgétaires aux pays pauvres et les diverses formes de coopération au développement sont d'autant moins efficaces que la société ne remplit pas son rôle. Dans de nombreux pays, en particulier la Guinée (Conakry) et la Guinée-Bissau, l'État est quasi-inexistant, ce qui conduit à une dilapidation des ressources naturelles et bien d'autres problèmes. Que le secteur de la pêche soit une priorité ou non, la coopération au développement a pour mission de mettre en place des institutions sociales performantes ainsi qu'une gestion réfléchie et pérenne des ressources naturelles.

7.5 La pêche et le commerce

Les négociations en cours entre l'UE et l'Afrique sur les accords de partenariat économique, APE, portent sur l'élaboration d'instruments politiques autres que les accords de pêche, mais susceptibles d'avoir une incidence sur la manière dont la filière est exploitée et déterminer qui seront les bénéficiaires. Les APE sont négociés à l'échelle régionale et visent à favoriser la coopération régionale, à la différence des accords de pêche qui font l'objet de négociations bilatérales. En Afrique de l'Ouest, c'est la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, CEDEAO, qui négocie avec l'UE.

Les négociations portent sur une série de règles commerciales relatives notamment aux droits de douane, aux taxes à l'exportation, aux règles d'origine ou encore aux règles d'investissement qui influencent la possibilité pour les pêcheurs locaux d'exploiter les ressources halieutiques. Indirectement, ces règles fixent le volume des captures effectuées par les navires communautaires. En outre, il existe des accords avec l'Organisation mondiale du commerce, OMC, notamment l'Accord SPS⁴² qui influence notamment les possibilités pour les autres pays d'exporter vers l'UE. Les règles d'origine régissent la composition de l'équipage, la propriété du bateau et les contrats de location de bateaux pour que le poisson puisse être exporté vers l'UE avec des débouchés avantageux.

L'accès aux matières premières est essentiel pour le secteur européen de la pêche. Dans les négociations actuelles, l'UE souhaite limiter la possibilité pour les pays africains d'avoir recours à des taxes sur les exportations, mais cela réduit la marge de manœuvre de ceux-ci pour contrôler les ressources

⁴² Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (pour les animaux et les végétaux).



SÉNÉGAL/République du Sénégal

Indépendance (ex-colonie française) : 1960
Population : 13,7 millions d'habitants
Superficie : 196 000 km²
Capitale : Dakar
Géographie : Mangrove, plaines, plateaux, désert
Ressources naturelles : Poisson, phosphate, minerai de fer
Terres cultivables : 12 %
Régime : République
Âge moyen : 18,6 ans
Espérance de vie : 59 ans
Analphabétisme : 53 % pour les hommes, 72 % pour les femmes
Chômage : 48 %
Classement HDI : 153/179

Pêche intérieure : Elle a connu un développement exponentiel pendant de nombreuses années et, aujourd'hui, il existe une importante surcapacité. Selon des estimations, 60 000 personnes en vivent et les autres sources de revenus sont peu nombreuses, voire inexistantes. On pêche également dans les eaux des pays voisins et le Sénégal a ses propres accords de pêche. La pêche représente jusqu'à 40 % des recettes d'exportation du Sénégal. Aujourd'hui, il n'existe aucun projet concret pour limiter le nombre de bateaux de pêche. Étant donné qu'il existe peu d'autres moyens de subsistance, la question est politiquement très sensible.

Accords de pêche avec l'UE : Dès 1980, le Sénégal a été le premier pays à conclure un accord avec la CEE d'alors. Le dernier protocole d'accord en date portait sur 16 millions d'euros par an (de 2002 à 2006) et concernait la pêche démersale côtière, la pêche démersale au chalut ou à la palangre, ainsi que la pêche au thon, aux crustacés et aux petites espèces pélagiques. Aucun nouvel accord n'a été conclu en 2006, d'une part parce que la situation des stocks s'est détériorée pour certaines espèces, mais aussi parce qu'au Sénégal, les accords de pêche avec des États étrangers sont une question politique en raison de l'importance de la pêche pour la création d'emplois. Quelques navires espagnols et français continuent néanmoins de pêcher le thon avec des licences délivrées par l'État sénégalais. Ils sont sensés approvisionner l'industrie locale des conserves, étant donné que le pays ne dispose pas d'une pêche thonière suffisante. En outre, plusieurs navires européens sont passés sous pavillon sénégalais, en pêchant pour le compte d'entreprises sénégalaises, où les participations européennes peuvent néanmoins atteindre 49 %.

Aides à la politique nationale de la pêche : Le dernier protocole d'accord prévoyait que 12 millions d'euros par an soient affectés au soutien du secteur de la pêche au Sénégal. Depuis 2006, la gestion et le contrôle des pêches au Sénégal ont pâti de la réduction des moyens.

Divers : Selon le Programme de développement des Nations unies, PNUD, 17 % de la population vit dans une extrême pauvreté, c'est-à-dire avec moins d'un dollar US par jour, et 56 % avec moins de deux dollars par jour. La traite humaine est un problème pour le Sénégal qui est à la fois un pays d'origine, de transit et de destination pour la prostitution féminine et infantine.

42 *Indicateur de Développement Humain* (IDH). Cet indicateur est utilisé, tout comme le PIB, pour comparer le niveau de vie de différents pays. Alors que le PIB met l'accent sur le bien être matériel, l'IDH offrirait un tableau plus complet, combinant l'espérance de vie, le niveau d'étude et le PIB. La Suède se classe au 7ème rang mondial selon l'IDH (7/179).



Mamadou Sy, chef du service régional des pêches maritimes. Depuis 1989, il est chargé de la surveillance, du contrôle, des statistiques et des inspections dans le domaine de la pêche.
Photo : Kajsa Garpe

Saint-Louis, Sénégal. 10 février 2009

– Ici, la pression de pêche est bien trop importante et la situation est catastrophique. Toutes les espèces démersales ont disparu à un rythme très inquiétant : *thiof*, sole sénégalaise, dorade coryphène. Ce n'est pas seulement la faute des étrangers, même si nos pêcheurs ont tendance à le dire. Les pêcheurs locaux pêchent presque sans aucune restriction et ils bafouent les lois. Ils pêchent dans les zones d'élevage, capturent des poissons juvéniles, utilisent de la dynamite et des « seines de plage », une sorte de pêche au chalut à partir de la plage – une méthode qui détruit les zones de frai. Le problème est que nous avons trop de pêcheurs, trop de bateaux, trop de personnes qui essaient de vivre de la pêche. Beaucoup sont désespérés et tentent de fuir vers les Îles Canaries, ou s'engagent à bord de « bateaux ramasseurs » vétustes, équipés de congélateurs, la plupart du temps sous pavillon coréen. Ils font office de bateaux-mères et embarquent des pirogues pour les transporter notamment vers la Guinée, où elles sont remises à la mer et pêchent pour le compte du propriétaire du navire. C'est une source de revenus de plus en plus importante pour les pêcheurs locaux. Environ 2 000 personnes travaillent ainsi aujourd'hui. À bord, les conditions de travail sont très pénibles. Si j'avais mon mot à dire, ce serait interdit. Aujourd'hui, on délivre un

nombre limité de licences, il est interdit d'embarquer plus de quarante pirogues à la fois, il doit obligatoirement y avoir une infirmière et un observateur à bord, et les navires sont dans l'obligation d'être en possession d'assurances valides. Néanmoins, ces mesures ont peu d'effets, car les armateurs peuvent entasser au moins 230 personnes dans des bateaux d'une trentaine de places et les pêcheurs restent en mer plusieurs mois de suite avec des rations d'eau de mauvaise qualité.

Est-il selon vous positif que l'accord avec l'Union européenne ne soit plus appliqué ?

– Oui et non. Bien sûr, il n'y avait plus de surplus à vendre, mais auparavant, l'accord nous permettait de bénéficier de financements pour le développement des compétences. Une partie des fonds alloués à la surveillance et au contrôle a également été gelée. Ironie du sort, nous avons reçu cette année une contribution financière de la part de l'Espagne, en raison du problème croissant que représentent les réfugiés clandestins qui tentent de gagner les Îles Canaries. Sans cela, nous n'aurions pas eu la moindre surveillance côtière ici.



Abdoulaye Fall, 38 ans, pêcheur du bateau ramasseur. Photo : Kajsa Garpe

Saint-Louis, Sénégal. 10 février 2009

– Je ne pêche plus au Sénégal, la dernière fois remonte à plusieurs années. Je passe la plus grande partie de l'année à pêcher pour des « bateaux ramasseurs » ou bateaux-mères avec de grands congélateurs. La plupart viennent de Corée. Ils embarquent quarante pirogues avec un équipage d'au moins cinq personnes pour chacune d'elles, et naviguent le long des côtes, là où les stocks de poissons ne sont pas encore totalement épuisés : en Guinée, en Angola, en Guinée-Bissau, au Gabon ou en Sierra Leone. À bord, les conditions sont lamentables. Nous dormons serrés les uns contre les autres, nous nous levons à quatre heures du matin et nous travaillons en mer toute la journée, jusqu'à huit heures du soir. Chaque jour, on nous donne dix-huit litres d'essence, dix litres d'eau à partager entre nous tous et de quoi manger. Nous pêchons dans la journée et, le soir, nous vendons le poisson au bateau-mère. On nous paie deux fois plus le meilleur poisson exporté vers l'Europe que pour celui qui reste en Afrique. L'avance versée pour l'essence, la nourriture et le matériel est déduite de notre salaire. Nous travaillons comme ça pendant trois mois de suite. Nous devrions avoir un jour de libre par mois, mais nous n'avons en général, qu'un jour tous les trois mois.

– Comment nous occupons les soirées à bord ? Nous mangeons, nous buvons du thé et nous dormons, c'est tout. Et bien sûr, nous discutons entre nous, mais personne n'ose se plaindre à voix haute, de peur d'être tout de suite renvoyé du

« Aucun journaliste ne serait autorisé à monter à bord, parce que si quelqu'un racontait ce qui s'y passe, les bateaux n'obtiendraient pas de licences. »

bateau. Aucun journaliste ne serait autorisé à monter à bord, parce que si quelqu'un racontait ce qui s'y passe, les bateaux n'obtiendraient pas de licences. À bord, l'eau potable est toute jaune et elle donne mal au ventre. L'odeur et la chaleur aussi sont épouvantables, on nous force à partir en mer même quand le temps est menaçant. Ceux qui commandent à bord sont des incapables, ils ne parlent ni le wolof ni aucune autre langue africaine et ils font constamment des erreurs. Récemment, deux bateaux ramasseurs coréens avec quarante pirogues à bord ont été retenus en Angola parce qu'ils avaient pêché dans des zones où c'était interdit. Quand nous sommes en mer, il nous arrive bien sûr de nous retrouver nez à nez avec des pêcheurs locaux et ça provoque des conflits quand ceux-ci nous accusent de prendre leur poisson. C'est encore pire quand le capitaine coréen a de faux papiers et qu'il croit qu'il a le droit de pêcher alors que n'est pas le cas. Il y a des observateurs à bord qui sont censés contrôler que tout se passe bien, mais ils ne signalent jamais aucun problème. Pourquoi ? Ils sont sans doute payés pour se taire.

– Trois fois par an, je passe trois mois de suite à bord de ces bateaux, sans compter le déplacement entre chez moi et la côte. Mon rêve ? Mettre de l'argent de côté pour pouvoir apprendre un autre métier. J'aimerais être marchand de poisson. J'en ai vraiment assez de la vie en mer.

Accord de pêche – de la proposition à la décision

La décision de conclure un accord de pêche relève du Conseil de l'UE, mais les négociations sont menées par la Commission européenne. Le Conseil traite les propositions de la Commission à trois échelons, les groupes de travail au niveau de l'administration, le Comité des représentants permanents (Coreper) et le Conseil des ministres proprement dit. Les propositions relatives aux accords de pêche sont d'abord examinées par le groupe de travail sur la politique extérieure de la pêche, où les représentants des États membres étudient la proposition point par point et où chacun fait part de ses opinions, de ses souhaits et de ses objections. À l'étape suivante, le Coreper examine la proposition et se penche sur les questions qui n'ont pas été résolues au niveau inférieur. Si les États membres trouvent un terrain d'entente au niveau du Coreper, le Conseil des ministres (en l'occurrence, les ministres de la pêche des États membres) statue sur la proposition sans en débattre.

Le déroulement est identique pour tous les accords, qu'il s'agisse de la Norvège ou de la Guinée-Bissau.

1. La Commission soumet une proposition au Conseil concernant un mandat de négociation avec un pays donné.
2. Le Conseil décide d'accorder ou non un mandat (normalement, les États membres ont déjà trouvé un terrain d'entente au niveau du groupe de travail). Le mandat stipule que la Commission doit être assistée par les États membres pendant les négociations.
3. Avant les négociations avec le pays, la Commission aborde la question au sein du groupe de travail qui débat du dossier.
4. Les représentants des États membres ont la possibilité d'être présents à chacune des phases de négociation avec le pays tiers (soit à Bruxelles, soit dans la capitale du pays concerné). Tous sont invités, mais le plus souvent, seuls les États membres étant directement concernés par ces activités de pêche participent. Les États membres présents sont considérés comme un prolongement du groupe de travail sur la politique extérieure de la pêche.
5. Avant les négociations et entre les différentes séances, la Commission et les autres États membres se concertent. Les réunions de concertation sont dirigées par la présidence en exercice. La Suède a aussi participé à toutes les négociations et dirigé la concertation lors de sa présidence au printemps 2001.
6. Lors des séances avec le pays tiers, la Commission négocie pour le compte de l'UE et sur la base du mandat du Conseil des ministres. Les États membres ont alors le droit de participer, mais pas de s'exprimer.
7. Avant de clore la négociation et de parapher le protocole, la Commission se réunit avec les États membres et examine leurs positions respectives.
8. Une fois que l'UE et le pays concerné ont trouvé un terrain d'entente, l'accord entre le plus souvent provisoirement en vigueur.
9. Ensuite, dès que possible, la Commission soumet au Conseil une proposition d'approbation de l'accord ou du protocole.
10. Une fois que les États membres ont voté oui à la proposition, le président signe l'accord de pêche ou le protocole d'accord de pêche conclu avec le pays tiers.

Si l'un des États membres a des objections, il doit les soumettre au plus vite pour qu'elles puissent être prises en compte lors des négociations. Normalement, elles sont signalées au niveau du groupe de travail, avant même l'ouverture des négociations. Ainsi, la Suède participe toujours activement à toutes les phases des négociations proprement dites. Les négociations proprement dites se déroulent soit à Bruxelles soit à Oslo et un fonctionnaire suédois est toujours présent avec des instructions des Services du gouvernement (en l'occurrence, le Ministère de l'agriculture).



Photo : Kajsa Garpe

L'accord de pêche entre l'UE et le Sénégal n'est plus appliqué depuis 2006. Au Sénégal, la question de la prorogation du protocole est politiquement sensible en raison de l'importance de la pêche comme moyen de subsistance. Pourtant le gouvernement souhaite conclure de nouveaux accords à l'avenir. Photo : Kajsa Garpe

halieutiques ainsi qu'encourager la transformation et la consommation à l'échelle locale.

Il faut davantage de cohérence entre les différents instruments que l'UE utilise pour définir ses relations avec les pays du Sud dans le domaine de la pêche. Afin de favoriser le commerce et le développement à l'échelle régionale, la CEDEAO a proposé un cadre régional pour les accords de pêche. Il convient de s'appuyer sur la décision de l'UE en matière de cohérence des politiques au service du développement, mais aussi sur les objectifs de la politique de développement des communautés de pêche des pays du Sud visant à promouvoir un développement écologique, social et économique durable.

7.6 Responsabilités et mission de la Suède

Il est nécessaire de modifier les politiques de pêche et de développement de l'UE et de la Suède. Que peut faire cette dernière ? Elle participe aux prises de décisions et verse une contrepartie prélevée sur ses recettes fiscales. En tant qu'État membre, elle a voix au chapitre sur la mission de la Commission européenne. Enfin, elle doit intervenir simultanément dans les domaines de la pêche et du développement, de manière à coordonner les actions.

Politique de la Suède pour un développement durable

En 2003, la Suède a été le premier pays au monde adopter une réelle stratégie de cohérence des politiques au service du développement. En effet, selon sa Politique pour le développement mondial, tous les domaines politiques doivent promouvoir les



Photo : Kajsa Garpe

El Hadj Dao Gaye et Gaoussou Gueye dirigent le Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale au Sénégal (CONIPAS). Non content de défendre les intérêts des petits pêcheurs locaux, le CONIPAS œuvre aussi pour une amélioration de la politique extérieure de la pêche de l'UE, ainsi que pour la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO qui vise à améliorer la situation des petits pêcheurs en Afrique de l'Ouest.

objectifs de développement. En ce qui concerne la pêche, il est manifeste que la politique menée a un impact sur le développement des pays.

Responsabilités de la Suède

La Commission européenne a pour mission, en coopération avec les États membres, de gérer et d'appliquer la politique commune de la pêche, PCP. L'essentiel de l'administration est du ressort des États membres. En comparaison, la Commission n'a que des ressources très restreintes. Le travail est régi par le cadre réglementaire commun et les autres orientations convenues par les ministres européens de la pêche. Aujourd'hui, les accords de pêche sont régis par les conclusions du Conseil, adoptées par les ministres de la pêche en 2004. Tous les États membres, y compris la Suède, ont accepté les orientations. Le financement des accords de pêche est prélevé sur le budget communautaire. Notons qu'en matière de pêche, les décisions budgétaires sont prises par les ministres des États membres. C'est pourquoi la Suède, et les autres États membres, sont pleinement responsables des agissements de l'UE dans le monde, y compris en Afrique de l'Ouest.

Le gouvernement suédois n'a pas de position claire et cohérente

Selon une opinion répandue parmi les membres de l'administration suédoise en charge des questions de développement international liées à la pêche, notamment à l'Agence suédoise de coopération au développement, Asdi, et à la Direction suédoise des pêches, la Suède peut et doit s'attacher à exercer davantage d'influence sur le volet extérieur de la politique commune de la pêche, non seulement à travers un suivi continu de sa mise en œuvre, mais encore en pesant sur son élaboration. En collaborant et en dialoguant ouvertement avec la Commission européenne et les autres États membres, elle peut aussi contribuer à améliorer la gestion des ressources naturelles et inciter les armateurs à adopter un comportement responsable. Si les représentants suédois tirent

parti des connaissances existantes et s'impliquent de façon active dans les dossiers, ils devraient pouvoir faire entendre leur voix à Bruxelles. Depuis les années 1990, les autorités concernées se sont continuellement attachées à faire progresser le dossier relatif au renforcement de l'influence de la Suède au niveau européen, mais les mesures ont été peu efficaces et disparates. Aucune ligne cohérente n'a été effectivement adoptée, même si les représentants du gouvernement ont parfois exprimé des positions. La Commission souhaite expressément que tous les États membres participent à la négociation des accords de pêche – et pas seulement ceux qui sont directement concernés par le dossier de la pêche. Des fonctionnaires suédois sont parfois présents lors des négociations, mais ils n'ont généralement pas de mandat leur permettant d'agir. Il existe aujourd'hui une « instruction » d'ordre général relative aux positions de la Suède en matière d'accords avec les pays tiers, mais rien, pour le moment, qui porte sur des négociations spécifiques. La Commission juge négative la participation de la Suède. Elle aurait préféré que celle-ci exprime des positions claires et cohérentes auxquelles il aurait été possible de réagir.

Il incombe par ailleurs à la Suède de surveiller et contrôler les agissements des bateaux et des armateurs suédois en haute mer. Ainsi, il est arrivé que des bateaux suédois pêchent dans les eaux territoriales du Maroc, mais aussi du Sahara occidental, avec des licences délivrées par le Maroc. Lorsque la législation le permet, les autorités suédoises, françaises et espagnoles doivent naturellement endosser la responsabilité des agissements de leurs ressortissants et de leurs entreprises dans les différentes régions du monde. Sur ce point, il existe une possibilité de concertation avec la Commission – voire avec les autorités marocaines – sur les mesures auxquelles la Suède peut avoir recours, si elle a des objections. On dispose de l'expérience de situations similaires, notamment le cas de bateaux français ayant achetés des licences marocaines.

43 Fabrizio Donatella, unité chargée des accords de pêche auprès de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG Mare), mars 2009

Photo : Isabella Lövin



Quelques négociations récentes ayant influencé l'élaboration des accords avec des pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale.⁴⁴

NÉGOCIATIONS	ACTION DE LA SUÈDE LORS DES NÉGOCIATIONS ET DES CONCERTATIONS	VOTE DE LA SUÈDE
Orientations de l'APP (2002-04)	La Suède a participé et collaboré avec des États membres ayant la même approche (nordiques).	Vote favorable pour les orientations définissant les modalités des accords.
Angola (2004)	La Suède n'a pas participé.	Vote favorable.
Cap Vert (2005)	La Suède n'a pas participé.	Vote favorable.
Guinée-Bissau (2006)	La Suède a participé aux négociations et aux concertations par le truchement d'un fonctionnaire de la Direction des pêches. Le Ministère de l'Agriculture n'a émis aucune instruction.	Vote favorable.
Sénégal (2006)	La Suède a participé par le truchement d'un fonctionnaire de la Direction suédoise des pêches. Le Ministère de l'Agriculture n'a émis aucune instruction.	Aucun résultat et donc pas de vote.
Maroc (2005-2006)	La Suède n'a pas participé. L'accord couvre le Sahara occidental.	Vote défavorable.
Côte d'Ivoire (2007)	La Suède n'a pas participé.	Vote favorable.
Gabon (2007)	La Suède n'a pas participé.	Vote favorable.
Mauritanie (2008)	La Suède n'a pas participé. C'est l'accord le plus onéreux à ce jour.	Vote favorable.
Guinée (2008)	La Suède a participé par le truchement d'un fonctionnaire de la Direction suédoise des pêches. Le Ministère de l'agriculture n'a émis aucune instruction spécifique.	Vote favorable.

⁴⁴ La Suède ne participe jamais aux négociations avec des États d'Afrique de l'Est, de l'Océan indien ou de l'Océan pacifique.



Eskil Erlandsson, ministre de l'agriculture, chargé de la pêche.

Ministère de l'agriculture, Suède.
26 mars 2009

Quelle est la position du gouvernement suédois sur les accords de pêche de l'Union européenne avec les pays du Sud ?

– Nous devons éviter la surexploitation des ressources halieutiques et veiller à ce que l'argent aille au soutien et au développement des capacités de pêche locales. Nous n'avons pas à subventionner ce type d'accords pour ainsi dire privés. Ceux qui se servent des accords doivent payer.

Actuellement, 20 % du budget de la politique de la pêche communautaire sont consacrés aux accords de pêche externe. De quelle façon la Suède s'est-elle efforcée d'influencer leur élaboration ?

– Selon les conclusions du Conseil adoptées en 2004, c'est la Commission et elle seule qui est le partenaire de négociation des accords. La Suède a assisté aux négociations à plusieurs reprises en envoyant des observateurs.

D'après nos sources, il s'agit d'initiatives individuelles de fonctionnaires n'ayant reçu aucune instruction du gouvernement suédois. Quelles étaient leurs préoccupations ?

– Il existe une instruction permanente de portée générale selon laquelle il faut veiller à ce que les stocks ne soient pas surexploités.

Conformément aux accords, une part substantielle de la contribution financière est censée soutenir la pêche locale

« Nous avons une responsabilité considérable ! Nous allons examiner de plus près la question en vue de la prochaine réforme de la politique commune de la pêche. »

du pays tiers. La Suède a-t-elle fait suffisamment pour vérifier que ce soit bien le cas ?

– Étant donné que les conclusions du Conseil datent de 2004, nous n'avons pas eu à aborder ces questions. Nous savons néanmoins qu'une nouvelle politique de la pêche va voir le jour en 2012, la révision des accords sera à l'ordre du jour, de même qu'un dialogue avec la Commission.

Que pense le gouvernement suédois du principe selon lequel on affecte les fonds dégagés par un accord de type commercial à des fins de coopération au développement ou à d'autres fins comparables ?

– Nous avons insisté pour que les fonds servent à mettre en place des systèmes de contrôle, des programmes de recherche et une administration publique efficace.

Est-il juste que l'Union européenne conclue ce type d'accords avec des pays gangrenés par la corruption et où les coups d'État se succèdent ?

– Je suis trop peu informé sur le degré de stabilité des pays en question. Je préfère ne pas me risquer à répondre. Toutefois, si nous ne concluons pas d'accords, d'autres le feront. En principe, nous ne devons pas favoriser des pays qui bafouent le droit international.

La Commission a émis le souhait qu'un plus grand nombre d'États membres participent activement à l'élaboration des accords de pêche, et non pas seulement les États ayant des flottes sur place. Comment la Suède a-t-elle répondu à cette invitation ?

– Je n'ai pas eu vent de souhaits de cette nature ni d'une quelconque invitation.

La Suède ne profite pas de ces accords. Estimez-vous que les États membres qui sont dans le même cas ont néanmoins une responsabilité dans leur élaboration ?

– Nous avons une responsabilité considérable ! Nous allons examiner de plus près la question en vue de la prochaine réforme de la politique commune de la pêche.



Hassena Ould Ely, ministre de la pêche depuis le coup d'État militaire en août 2008.⁴⁵ Photo : Mikael Cullberg

« Pour ma part, j'estime que le poisson qui se trouve dans les eaux mauritaniennes appartient aux consommateurs de poisson du monde entier. »

Ministère de la pêche à Nouakchott, Mauritanie, 15 février 2009

L'accord de pêche avec l'Union européenne est-il avantageux pour la Mauritanie sous sa forme actuelle ?

- Il peut être amélioré. En 2006, les Européens ont insisté pour diminuer la contrepartie financière, mais la vérité est qu'ils ne peuvent pêcher nulle part ailleurs. Je souhaite toutefois que les accords génèrent plus d'investissements en Mauritanie. Il y a du poisson, ce n'est pas un problème. Pour ma part, j'estime que le poisson qui se trouve dans les eaux mauritaniennes appartient aux consommateurs de poisson du monde entier. Notre mission est de le gérer de manière optimale.

Une partie de la contrepartie financière, entre 11 et 20 millions d'euros par an, doit être affectée à des mesures soutenant la pêche nationale. Est-ce le cas ?

- J'ai pris mes fonctions en août 2008, et j'ai voulu inviter la Commission européenne pour que nous puissions, ensemble, vérifier que l'intégralité de la somme a bien été utilisée à des fins favorisant le secteur de la pêche. Nous devons faire régner une transparence totale et tout gérer aussi ouvertement que dans un ministère suédois ! De fait, nous pourrions disposer de ces fonds à notre guise, mais nous voulons que la transparence soit totale. J'attends toujours une réponse de la Commission. Espérons que l'Union européenne puisse faire preuve de la même ouverture que la Mauritanie...

L'attentisme de l'Union européenne tient au fait que vous avez eu un coup d'État militaire en août 2008 ? Le gouvernement dont vous faites partie n'a pas été élu démocratiquement.

- Je suis un grand sympathisant d'Olof Palme et non pas un partisan de la dictature. Je tiens à souligner que le régime actuel a été mis en place parce que les islamistes étaient sur le point de

prendre le contrôle du pays. Mais une fois pour toutes, distinguons le développement politique et économique. Partout, on prône plus de démocratie, mais c'est de développement économique dont nous avons besoin !

Vous avez récemment décrété un embargo sur les exportations de plusieurs espèces de poisson, ce qui a détérioré la situation économique des pêcheurs mauritaniens. Pourquoi ?

- Il n'y avait tout simplement pas assez de poisson sur les marchés locaux et le poisson disponible était bien trop cher. Nous sommes parvenus à faire baisser les prix de plus de moitié et les Mauritaniens peuvent à nouveau acheter du poisson. Nous devons accroître notre consommation de poisson, car c'est un aliment essentiel pour nous.

La société Holland Shellfish veut exploiter les grands bancs de moules dans vos eaux territoriales. La méthode de pêche qu'elle prévoit d'utiliser est très destructrice et interdite au sein de l'Union européenne. Par ailleurs, la pêche « expérimentale » qu'il est question de lancer est plus massive que toute forme de pêche aux moules commerciale actuellement pratiquée dans le monde – quelle est votre position sur ce point ?

- J'ai passé des heures avec Greenpeace et des scientifiques et je suis extrêmement sensibilisé aux questions d'environnement et de développement, qui doivent être abordées avec la plus grande prudence. Si une pêche expérimentale est mise en place, elle devra faire l'objet d'une évaluation minutieuse.

45 Après les élections de juillet 2009, le régime militaire de Mauritanie a été remplacé. Le nouveau ministre de la pêche est Aghdhefna Ould Eyih.

« Les pêcheurs professionnels ne sont pas les seuls à mener une vie difficile dans ce pays. La vie est dure pour tout le monde. »



Carlos Massa Baldé, ministre de la pêche, entré au gouvernement en novembre 2008.⁴⁶ Photo : Isabella Lövin

Ministère de la pêche à Bissau, Guinée-Bissau. 19 février 2009

Environ le tiers de votre budget d'État est assuré par les accords de pêche avec l'Union européenne. Est-ce une situation favorable pour un petit pays ?

– Naturellement, cet accord est positif. Nous sommes sous-développés et la contrepartie financière nous aide à développer le pays.

Selon l'accord, 35 % de la contrepartie financière, soit 2 450 000 euros, doit être affecté à des mesures soutenant la politique nationale de la pêche. Est-ce le cas ?

– Nous avons dressé un plan d'action avec les Européens où nous indiquons de quelle manière nous entendons disposer de cette contrepartie financière. Les différents postes sont la surveillance et le contrôle, les coûts occasionnés au Ministère, la recherche, les infrastructures, etc. Nous allons notamment construire un centre de formation pour les contrôleurs et moderniser le port de Bissau.

Les pêcheurs professionnels avec lesquels nous nous sommes entretenus déplorent que les autorités leur imposent des taxes aussi considérables et entravent plutôt le développement du secteur. Nulle part nous n'avons vu de signes de soutien à la pêche locale, la plupart n'ont même pas de moteurs pour leurs pirogues.

– Les pêcheurs professionnels ne sont pas les seuls à mener une vie difficile dans ce pays. La vie est dure pour tout le monde. Quand la situation s'améliorera dans l'ensemble de la Guinée-Bissau, elle sera également plus favorable aux pêcheurs professionnels. On ne peut pas comparer la Suède et la Guinée-Bissau.

Il semble toutefois que les fonds réservés aient du mal à atteindre leurs destinataires. Ne serait-il pas préférable pour la Guinée-Bissau que l'Union européenne finance des projets de développement proprement dits dans le pays, au lieu de vous verser cette aide budgétaire ?

– Non, ce n'est pas possible. Nous sommes un pays indépendant. Nous avons donc pour philosophie de disposer comme bon nous semble de la contrepartie financière. Vous n'avez plus de questions ? Mon temps est précieux, vous l'accaparez en ne me donnant que des mots et des questions. Si vous étiez venus nous apporter quelque chose de concret, comme de l'argent, nous aurions pu continuer aussi longtemps que vous le vouliez, jusqu'à demain, mais nous n'avons que faire des mots. Merci, je n'ai plus de temps à vous consacrer.

⁴⁶ À peine deux semaines après l'entretien avec Carlos Massa Baldé, le Président de la Guinée-Bissau et le chef d'état-major de l'armée ont été assassinés (1-2 mars). Aujourd'hui, le ministre de la pêche est Arthur Silva.

« Aujourd’hui, l’Europe des 27 négocie séparément avec les différents pays africains, ce qui place ces pays pauvres en position d’infériorité. »

Ministère de la pêche, Dakar, Sénégal. 11 février 2009

L’accord de pêche entre le Sénégal et l’Union européenne a expiré en 2006. Pourquoi ?

– Nous n’avons plus de surplus à vendre. Notre propre flotte de pêche artisanale, qui représente la majeure partie de la pêche dans nos eaux territoriales, a une forte surcapacité. Les gouvernements précédents ont mal géré les ressources halieutiques et fermé les yeux sur les pratiques de pêche destructrices comme la pêche à la dynamite et la pêche dans les zones de frai et d’élevage.

L’Union européenne a-t-elle une part de responsabilité dans la surexploitation des eaux sénégalaises ?

– Non, pas à mon sens. Les gouvernements précédents doivent en assumer la responsabilité. Le gouvernement actuel tente de redresser la situation. Nous avons appris à ne pas conclure d’accords de pêche démersale avec des bateaux étrangers et nous devons être bien mieux informés et disposer d’estimations nettement plus précises des stocks avant de conclure des accords.

Quand vous aviez un accord avec l’Union européenne, des fonds étaient réservés au soutien de la politique nationale de pêche. Que va-t-il advenir maintenant que cet apport de 3 millions d’euros par an a disparu ?

– Cela implique que nous devons désormais prélever ces sommes sur le budget de l’État.

A posteriori, était-il judicieux de vendre des licences de pêche aux bateaux européens ?

– Force est de constater qu’il existe un problème mondial de surpêche et que les gouvernements précédents ont eu un comportement irresponsable et naïf. Aujourd’hui, nous devons veiller à limiter le nombre de pêcheurs, interdire la pêche dans certaines zones et réorienter les pêcheurs vers d’autres métiers – à cette fin, nous avons obtenu des fonds de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement. Le



Souleymane Ndéné Ndiaye, ministre de la pêche. ⁴⁷Photo : Kajsa Garpe

Sénégal entend aussi miser sur l’aquaculture. Mais nous n’avons pas exclu la possibilité de conclure avec l’Union européenne un nouveau protocole relatif à la pêche pélagique pour laquelle nous disposons encore d’un surplus. Néanmoins, nous estimons que la région devrait coopérer afin que les négociations avec l’Union européenne s’effectuent davantage sur pied d’égalité. Aujourd’hui, l’Europe des 27 négocie séparément avec les différents pays africains, ce qui place ces pays pauvres en position d’infériorité.

Quelle est l’ampleur du problème de la pêche illégale dans vos eaux territoriales ?

– Franchement, nous l’ignorons. Nous n’en avons pas la moindre idée. Le gouvernement sénégalais ne dispose pas de données chiffrées, nous ne sommes aucunement en mesure de lutter contre ce problème. Nous avons l’intention d’acheter deux hélicoptères pour pouvoir améliorer notre surveillance. Dans l’état actuel des choses, nous n’avons tout bonnement aucune possibilité de surveiller nos eaux territoriales.

⁴⁷ Souleymane Ndéné Ndiaye est le cinquième ministre sénégalais de la pêche depuis l’an 2000. Le 30 avril 2009, il a été nommé premier ministre et remplacé par Khouraisi Thiam au poste de ministre de l’économie maritime, de la pêche et des transports maritimes.



Youssouf Sylla, ministre de la pêche de juin à décembre 2008.⁴⁸
Photo : Isabella Lövin

Ministère de la pêche à Conakry (Guinée). 4 décembre 2008

L'accord de pêche avec l'Union européenne est-il important pour la Guinée ?

– Bien entendu. Nous avons besoin de ces fonds pour pouvoir acheter des marchandises à l'étranger. Nous avons aussi grandement besoin d'argent pour pouvoir lutter contre la pauvreté dans notre pays. Le problème est simplement que nous en recevons trop peu de l'Union européenne.

Pourquoi la Guinée ne développe-t-elle pas sa propre flotte de pêche ?

– L'Union européenne utilise les réglementations en matière d'hygiène comme barrière commerciale. Dans la situation actuelle, nous n'avons aucune possibilité d'exporter vers l'Europe.

Vous aviez un accord « mixte » pour le thon, d'autres espèces de poisson et les crevettes. Les stocks ont diminué et l'Union

« Nous ignorons l'ampleur et la valeur des captures de l'Union européenne. »

européenne souhaite conclure un accord portant uniquement sur le thon à partir du 1er janvier 2009. Qu'en pensez-vous ?

– Nous ne partageons pas l'avis selon lequel les stocks ont diminué. Regardez les photos satellite, vous verrez que de nombreux bateaux étrangers convergent vers Kamsar, sur notre territoire. Pourquoi ? En bien, parce que nous avons du poisson ! Il semble qu'un de mes représentants ait essayé de corrompre un fonctionnaire de la Commission en lui remettant une enveloppe avec 5 000 euros en espèces. Ce faux-pas stupide a détérioré notre position de négociation. Ce n'est pas juste envers notre pays qui est déjà pauvre. Nous avons un surplus de poisson à vendre.

Une grande partie de la contrepartie financière doit servir à améliorer les contrôles, les estimations des stocks et la gestion de votre pêche nationale. Est-ce le cas ?

– Bien sûr, mais la somme est trop faible. À lui seul, le coût de nos patrouilleurs vétustes et voraces en carburant est exorbitant. Malheureusement, il nous est très difficile de contrôler nos eaux, nous aurions besoin de nouveaux patrouilleurs plus efficaces.

Avant de conclure un accord, avez-vous accès aux mêmes informations que l'Union européenne ?

– Non, nous ne savons pas ce que renferment les évaluations des accords effectuées par l'Union européenne. Nous ne savons pas non plus combien les bateaux de l'Union européenne ont pêché, étant donné que les accords donnent accès à un certain tonnage dans nos eaux, alors que nous ne vendons pas le poisson à la tonne. Nous n'avons pas non plus la moindre idée de la valeur des captures. Les statistiques que nous avons vues indiquent que les rapports sont en deçà de la vérité. Nous pensons être indemnisés à hauteur de 2 à 3 % de la valeur du thon et un peu plus pour les autres espèces. Il faut que les contribuables européens le sachent, c'est quelque chose qui me tient vraiment à cœur.

⁴⁸ Deux semaines après cet entretien, le 23 décembre 2008, l'armée a pris le pouvoir en Guinée, suite au décès du président Lansana Conté. Aujourd'hui, le ministre de la pêche est Raymond Ounouted. De nouvelles élections législatives ont été annoncées en Guinée en janvier 2010.

8 Impact des accords



Photo : Isabella Lövin

Les accords de pêche sont considérés comme rentables pour l'UE, si l'on intègre la valeur ajoutée à chaque maillon de la chaîne de la pêche. Ce calcul tient compte non seulement des valeurs débarquées, mais aussi des emplois créés dans le pays et dans l'industrie de la transformation. Selon certaines évaluations, les avantages sont moins évidents pour les pays tiers. Certes, ils sont indemnisés pour que les navires communautaires puissent pêcher dans leurs eaux, ce qui représente un apport non négligeable dans les caisses de l'État. Néanmoins, les grands bénéfices de la pêche résident dans la

valeur ajoutée, dont les pays tiers ne profitent pas. Le poisson n'est ni débarqué ni transformé localement, mais souvent envoyé directement vers le marché communautaire. Les captures peuvent être transbordées en mer, souvent vers des navires congélateurs ou frigorifiques, qui gagnent directement les ports de l'UE, en particulier Las Palmas aux Îles Canaries. À court terme, les accords peuvent être rentables pour les pays tiers s'ils n'ont pas de capacité de capture. À plus long terme, ils risquent toutefois d'entraver le développement d'un secteur local de la pêche.

8.1 Gagnants et perdants

	Impact positif	Impact négatif	Commentaires
Le citoyen de l'UE	Création d'emplois et de revenus dans des zones tributaires de la pêche (Europe du Sud, essentiellement l'Espagne)	Les accords coûtent aux contribuables environ 150 millions d'euros par an.	Les dépenses liées à la pêche lointaine génèrent quatre fois plus de revenus dans l'UE, mais seuls quelques rares acteurs en profitent en premier lieu. Il reste à déterminer si cela est rentable d'un point de vue socio-économique.
Le citoyen du pays tiers	Un surplus de recettes pour l'État peut (en théorie) présenter des avantages.	Moins de créations d'emplois pour les travailleurs de la pêche du pays tiers. Détérioration de la situation alimentaire et accès limité aux protéines.	
L'armateur	Il va sans dire que la rentabilité augmente fortement pour les armateurs car l'UE prend en charge environ 80 % du coût de l'accord, outre les frais administratifs.		
L'équipage	Un certain effet sur la création d'emplois peut donc être escompté.		Les équipages, hormis le commandant, ne sont généralement pas des ressortissants de l'UE. Les équipages sénégalais sont particulièrement recherchés, car le pays compte beaucoup de marins expérimentés.
Le travailleur de la pêche du pays tiers		Globalement, le travailleur de la pêche du pays tiers est défavorisé par les accords impliquant que les navires de l'UE pêchent les stocks côtiers et démersaux. Les pêcheurs côtiers peuvent être contraints de fournir un effort de pêche supérieur, c'est à dire plus de travail ou des investissements plus lourds dans des moteurs et du matériel afin de se maintenir dans la profession. Les risques physiques liés à la pêche augmentent également.	
Le consommateur du Nord			La pêche dans le cadre des accords n'est certainement pas décisive pour l'offre en poisson dans l'UE. Le marché européen peut aussi bien être approvisionné par la pêche hauturière des navires communautaires dans d'autres régions du monde.
Le consommateur du Sud	Les accords qui autorisent la pêche des stocks locaux peuvent avoir des effets négatifs sur le marché local, comme une raréfaction des captures et de l'offre, entraînant une augmentation des prix.		
L'environnement marin		Stocks surexploités ou épuisés Fonds marins dégradés par les chaluts Captures accessoires de mammifères marins et d'oiseaux	



Dior Diouf, fumeuse de poisson. Photo : Kajsa Garpe

Kayar, Sénégal. 19 février 2009

– Nous sommes 300 femmes à travailler ici, sur la plage. Nous fumons le poisson, mais pour l’instant, nous n’avons pas de travail. On ne nous a pas apporté de poisson depuis plusieurs jours car il a fait trop mauvais temps. En général, il est difficile de trouver assez de travail parce qu’il n’y a plus de poisson ! Je travaille ici depuis 33 ans et les choses vont de plus en plus mal, même si notre matériel est meilleur. Avant, nous séchions le poisson dans de la paille, directement sur le sable, mais maintenant, nous avons des fumoirs plus efficaces et des séchoirs. Les jeunes fuient vers l’Espagne à bord d’anciens bateaux de pêche.

Ils fuient Kayar ?

– Bien sûr ! Beaucoup sont de Kayar. Un de mes deux fils a fui avec d’autres à bord d’une embarcation, il y a trois ans. Il a vendu son propre bateau parce qu’il n’y avait plus de poisson. Il a laissé derrière lui sa femme et trois enfants. Aujourd’hui, il vit de petits boulots aux Îles Canaries.

Comment s’en sort-il ?

– Il se débrouille. Beaucoup sont malheureux, ils ont du mal à trouver du travail. Certains ne survivent pas au voyage.

Qui organise les traversées en bateau ?

– Ça dépend. Il y a des personnes qui ont des bateaux et qui se font payer. Il faut compter entre cinq et treize jours pour atteindre les Îles Canaries. Tout dépend de la météo et des contrôles. Il y a beaucoup de dangers en mer, mais aujourd’hui, la traversée est plus rapide, car on sait mieux comment s’y prendre.

Vers l’Europe à bord d’un bateau de pêche

– quelques exemples de tragédies survenues en un mois



Photo : Scanpix

12 février 2009. 61 immigrants africains, dont 24 enfants, arrivent dans une embarcation ouverte à El Hierro, aux îles Canaries.

16 février 2009. Au moins 21 personnes, dont 14 enfants et 2 femmes, se noient quand une embarcation de 5½ mètres de long chavire à une vingtaine de mètres de la plage d’Arrecife à Lanzarote. Des surfeurs parviennent à sauver six personnes.

20 février 2009. 35 adultes d’Afrique de l’Ouest ont été sauvés par des garde-côtes espagnols au large de la Costa Tropical après que l’un des passagers a appelé le numéro d’urgence 112. Le moteur hors-bord était tombé en panne et la pirogue dérivait.

2 mars 2009. 46 réfugiés, dont 5 enfants, sont escortés vers le port de Los Cristianos à Tenerife.

11 mars 2009. 43 jeunes de moins de 18 ans arrivent au port de La Restinga, sur l’île d’El Hierro. Jamais auparavant autant de mineurs ne sont arrivés en une seule fois.

Grâce à la surveillance renforcée des côtes, le nombre de réfugiés de l’Afrique vers l’Espagne a diminué. Selon des données officielles, 31 678 personnes sont arrivées en 2006, 12 478 en 2007 et seulement 9 181 en 2008. D’après l’organisation Human Rights in Andalusia, 921 personnes se sont noyées en 2007 en tentant d’atteindre l’Espagne. Parmi elles, 732 seraient décédées près des côtes africaines.



Guinée/République de Guinée

Indépendance (ex-colonie française) : 1958

Population : 10 millions d'habitants

Superficie : 246 000 km²

Capitale : Conakry

Géographie : Savane, mangrove, forêt tropicale

Ressources naturelles : Bauxite, minerai de fer, diamants, or, uranium, poisson

Terres cultivables : 4,5 %

Régime : République. Coup d'État militaire en décembre 2008. La junte militaire, dirigée par le capitaine Moussa Dadis Camara, a promis des élections libres en 2010.

Âge moyen : 18,5 ans.

Espérance de vie : 57 ans

Analphabétisme : Plus de la moitié des hommes et quatre cinquièmes des femmes ne savent ni lire, ni écrire

Taux de chômage : Inconnu

Classement HDI : 167/179⁵⁰

Pêche intérieure : Le pays est caractérisé par une faible gouvernance et souffre d'une instabilité globale. La pêche et la gestion des ressources naturelles ne sont pas épargnées. Le braconnage est un problème majeur.

Accord de pêche avec l'UE : De 2004 à 2008, la pêche européenne a rapporté à la Guinée 3 400 000 euros par an en échange d'un accès à toutes les espèces de poisson dans les eaux territoriales : thon, crevettes, espèces démersales, poulpe. Le nouveau partenariat de pêche, conclu juste avant le coup d'État, est en vigueur du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012. Le protocole de pêche porte uniquement sur le thon et rapporte 450 000 euros par an. Toute autre pêche européenne a cessé, étant donné que l'état des stocks est incertain.

Aides à la politique nationale de pêche : Auparavant, 41 % de la contrepartie financière, soit 1 400 000 euros, devait être affectée à des mesures destinées à renforcer le secteur local de la pêche. À partir de 2009, la totalité de la contrepartie doit être utilisée pour instaurer une politique de pêche durable à l'échelle nationale. En outre, une aide supplémentaire est accordée, à hauteur de 600 000 euros la première année, 400 000 euros la deuxième année et 300 000 euros les années suivantes pour renforcer le contrôle de la pêche et mettre en place un système de surveillance par satellite au plus tard en 2010. Enfin, l'UE doit contribuer à mobiliser les moyens disponibles pour améliorer la surveillance et le contrôle.

Divers : C'est la première ex-colonie française devenue indépendante. Une forme de « socialisme à l'africaine » a été instaurée, assortie d'une dure répression de la liberté d'expression et de violations des droits de l'homme. Le pays est aussi instable. Quelques jours après l'entrée en vigueur du protocole de pêche, le président de longue date Lansana Conté est décédé et le gouvernement a été renversé par un coup d'État. En septembre 2009, l'ONU, l'UE et l'Union africaine ont condamné la répression meurtrière des nombreux manifestants venus dire leur opposition à la candidature du chef de la junte à la présidentielle prévue en janvier 2010. Ce protocole est toujours en vigueur et il a été approuvé par le Conseil des ministres de l'UE. Selon la CIA, il existe un vaste trafic d'êtres humains dans le pays, qui est aussi une importante plaque tournante du trafic de stupéfiants. Des membres de la famille du président récemment décédé ont reconnu être mêlés à un trafic de stupéfiants. Dans le classement de Transparency International, le pays est au 5e rang ex-aequo des pays corrompus au monde.

50 *Indicateur de Développement Humain* (IDH). Cet indicateur est utilisé, tout comme le PIB, pour comparer le niveau de vie de différents pays. Alors que le PIB met l'accent sur le bien être matériel, l'IDH offrirait un tableau plus complet, combinant l'espérance de vie, le niveau d'étude et le PIB. La Suède se classe au 7ème rang mondial selon l'IDH (7/179).



Madame Bamba Marie Zado Guilavogni, 55 ans, fumeuse de poisson. Présidente de l'une des quinze coopératives guinéennes de fumeuses de poisson. Photo : Isabella Lövin

Conakry, Guinée. 3 décembre 2008

– Comme nous avons constamment des coupures de courant, le seul moyen de conserver le poisson est de le fumer. Je collabore avec d'autres femmes des environs. Nous travaillons ensemble depuis quatre ans, mais nous manquons de moyens pour construire un centre de fumage commun, où nous pourrions appliquer des normes d'hygiène plus strictes.

Pourquoi l'hygiène est-elle si importante ?

– Aujourd'hui, des bateaux étrangers pêchent notre poisson et l'envoient en l'Europe – alors que nous, nous ne pouvons pas exporter car nous ne remplissons pas les critères d'hygiène. Et le commerce à l'intérieur du pays est pratiquement impossible à cause des contrôles et inspections car nous risquons sans arrêt que le poisson soit détruit. Nous devons toujours verser des pots-de-vin pour amadouer les contrôleurs. Il est pratiquement impossible de pratiquer cette activité de manière rentable.

Quelle est la situation des fumeuses de poisson en général ?

– Exécration. Le plastique est aussi quelque chose qui me préoccupe. Les hommes jettent leurs ordures à la mer, le plastique s'échoue sur les plages et beaucoup de femmes l'utilisent pour allumer les fours. Elles ne comprennent pas que la fumée qu'il dégage est toxique. Rester toute la journée dans la fumée des sites de fumage est déjà assez dur en soi :

nous avons toutes des problèmes aux poumons et aux yeux. Après avoir passé douze heures dans la fumée, vous avez la poitrine lourde et les yeux qui piquent.

Cela semble dangereux et mauvais pour la santé. Les fumeuses de poisson doivent souffrir de nombreuses maladies ?

– Dangereux ? Mais nous sommes en Afrique, nous n'avons pas le choix ! La seule chose qui nous aide contre la fumée est de boire du lait, pour soulager les picotements à la gorge. Nous avons toujours les yeux rouges et des douleurs aux poumons. Tout ce que je sais, c'est que les femmes toussent et qu'elles ont mal à la tête. Quand le poisson arrive le soir, elles le fument toute la nuit. Elles n'ont pas le choix, beaucoup sont veuves et il leur faut nourrir leurs familles.

Comment vous occupez-vous des enfants ?

– Le plus souvent, ils sont avec nous, dans la fumée. Nous n'avons pas de garderies et la plupart ne vont pas à l'école. Chaque année, il y a des enfants qui se noient parce que les mères ne peuvent pas les surveiller à chaque instant. Quand les bateaux arrivent avec le poisson, tout le monde se précipite sur la plage pour marchander. Chez nous, il y a une pénurie de poisson. Nous autres femmes sommes en concurrence les unes avec les autres pour l'acheter aux hommes. Parfois, c'est une vraie pagaille sur la plage, personne n'a alors le temps de s'occuper des enfants.

Qu'est-ce qui pourrait améliorer votre situation ?

– Nous avons besoin d'argent pour construire un site commun qui évacue la fumée. Nous avons besoin d'argent pour faire garder les enfants. Nous avons besoin d'argent pour pouvoir en prêter à nos membres. Aujourd'hui, la plupart doivent s'en remettre à des usuriers qui exigent 100 % d'intérêts sur les prêts.

« Beaucoup de femmes utilisent le plastique pour allumer les fours. Elles ne comprennent pas que la fumée qu'il dégage est toxique. »



Dans les pays du Sud, les femmes jouent un rôle clé dans le secteur de la pêche. Elles représentent en effet l'essentiel de la main-d'œuvre de l'industrie de transformation et du commerce local. En outre, dans les villages de pêcheurs, ce sont elles qui font vivre bon nombre des familles les plus pauvres.
Photo : Isabella Lövin

8.2 Corruption et autre impact négatif sur la société

Le fléau de la corruption en Afrique de l'Ouest

Bon nombre de pays d'Afrique de l'Ouest sont gangrenés par la corruption. L'organisation Transparency International établit un classement mondial de 180 pays, du moins corrompu (1) au plus corrompu (180). Parmi les pires pays figurent la Guinée et la Guinée-Bissau, respectivement au 158^e et au 173^e rang selon le classement de 2008. La Mauritanie est au 115^e rang, tandis que le Sénégal se trouve dans la moitié supérieure, au 85^e rang (mais il est précisé que la situation y a empiré).

La corruption peut se définir de plusieurs manières. Souvent, elle ne se limite pas aux pots-de-vin et au népotisme, mais elle induit aussi d'autres effets négatifs sur les décideurs et la gestion publique. La corruption frappe tous les secteurs de la société et la pêche ne fait pas exception, d'autant qu'elle génère des sommes relativement importantes, y compris grâce aux exportations et aux ventes de licences. Il existe des liens entre la criminalité organisée à l'échelle internationale et la pêche dans de nombreuses régions du monde, en particulier en Afrique de l'Ouest, notamment sous forme de blanchiment d'argent. Ainsi, la Guinée-Bissau est devenue une plaque tournante du trafic des stupéfiants du fait de la faiblesse de l'État. Les pêcheurs qui ont du mal à vivre de leur activité sont parfois impliqués dans ce trafic, attirés par l'appât du gain.

Impact négatif des accords de pêche sur la gouvernance

Un rapport du Chr. Michelsen Institute (Norvège) présente une série de risques liés aux accords d'accès à la pêche. Il souligne également qu'il existe de fortes incitations à privilégier les gains à court terme, plutôt qu'une gestion des ressources à long terme – et donne des exemples de situations où cela s'est produit. Ainsi, dans le cas de la Mauritanie, il a fallu attendre plusieurs années pour que la pêche au poulpe diminue à la demande de l'Institut mauritanien de recherches océanographiques et des pêches, IMROP – et encore, la diminution est faible. Selon ce même rapport, une forte

dépendance à l'égard des accords de pêche pourrait conduire à une restriction nocive de la liberté d'action des États.

Le rapport norvégien susmentionné met en exergue les difficultés à appliquer les accords de partenariat sous leur forme actuelle dans des pays instables et non démocratiques. En même temps, l'UE est exemplaire par rapport à d'autres instances qui concluent des accords similaires, car elle fait preuve d'une plus grande ouverture et qu'elle règlemente clairement la pêche. Il est précisé que tous les accords dans tous les pays ne peuvent être considérés comme ayant des effets négatifs sur la société. Un autre rapport de la Coalition pour des accords de pêche équitables, CAPE⁵⁴ à Bruxelles tire la même conclusion. Sans accord, la situation peut parfois être pire, estime la CAPE, qui cite l'exemple du Sénégal. Dans ce pays, quand l'accord de pêche avec l'UE a expiré, des navires battant pavillon communautaire sont passés sous pavillon sénégalais. Selon MRAG⁵⁵, ils bénéficient aujourd'hui de dérogations aux règles de pêche qui n'existaient pas quand l'accord était en vigueur.

La CAPE décrit enfin comment la Guinée, suite à des pressions de la société civile, a effectué un audit du Ministère de la pêche. Bon nombre d'irrégularités ont été décelées, notamment la délivrance d'un grand nombre de licences sans qu'aucune somme ne soit versée au Ministère. Le manque à gagner pour l'État a été considérable. Or, il s'agit là d'un pays avec lequel l'UE a conclu un accord de pêche.

51 The troubled waters of West African fisheries, CAPE 2008

52 Guinea-Bissau: Fishermen turn to trafficking as fish profits drop, Irin 2008

53 Corruption and industrial fishing in Africa, U4 Issue 2008:7

54 The troubled waters of West African fisheries, CAPE 2008

55 Comparative Study of the Impact of Fisheries Partnership Agreements, MRAG 2007



Les déchets et la fumée émanant des sites de fumage sont caractéristiques des lieux de débarquement du poisson à Conakry, en Guinée.
Photo : Isabella Lövin

Conakry, Guinée. 4 décembre 2008 Abou Bangoura, conseiller à la pêche au Ministère de la pêche

– À leur arrivée, les Européens sont d’abord entrés en contact avec les fumeuses de poisson sur les plages. Quand ils leur ont demandé dans quel pays ils se trouvaient, elles ont répondu guinea, ce qui signifie « femme » dans leur langue, le soussou. Le pays a donc été baptisé du nom des fumeuses de poisson. Je raconte toujours cette anecdote pour souligner à quel point tout dans ce pays repose sur la pêche. Pour nous, elle est vitale ! Je suis moi-même né parmi des pêcheurs, à 200 mètres seulement d’un village de pêcheurs et je suis très préoccupé par l’évolution de la situation. Les pires fléaux du pays sont aujourd’hui présents dans les ports de pêche : prostitution, pauvreté, misère, détritrus, mazout, déchets polluants. La nature est détruite, les arbres ont été abattus à des dizaines de kilomètres à la ronde pour construire des bateaux et servir de combustible aux fours des fumeuses de poisson.

Vers quoi s’oriente la pêche en Guinée aujourd’hui ?

– Jadis, les bateaux étaient la possession des familles, mais ce n’est plus le cas. Aujourd’hui, c’est l’appât du gain qui prime. Des fonctionnaires ont racheté les bateaux et ils font pêcher pour leur compte les anciens propriétaires. Ils ne s’intéressent

qu’aux bénéfiques. C’est cela qui décime les stocks. Auparavant, les gens pêchaient à l’hameçon, ce qui est une méthode plus sélective, mais aujourd’hui, on utilise des filets de plus en plus grands. Les aides à la pêche devraient être versées aux familles et non pas aux fonctionnaires qui ont la mainmise sur la pêche depuis leurs bureaux. En outre, trop de licences sont délivrées à des étrangers. Cela provoque des conflits entre la pêche industrielle et la pêche artisanale. La pêche industrielle ne crée aucun emploi chez nous – rien n’est débarqué sur place, alors que ce devrait être le cas. Au lieu de cela, le poisson est transbordé en mer et débarqué à Las Palmas.

L’accord de pêche avec l’Union européenne est-il positif ou négatif pour la Guinée ?

– Je ne suis pas en mesure de répondre. Il faudrait avant tout qu’il y ait une transparence totale, or nous ignorons où va l’argent ? Les citoyens ne savent pas quelles aides le pays reçoit. Les régions côtières sont aujourd’hui encore les plus pauvres. Où vont les ressources financières ? Le problème est que personne ne le sait. Moi non plus je ne saurais pas vous le dire.

9 Un véritable partenariat



La pêche est une activité courante pour ceux qui n'ont ni terrain, ni emploi. Le chômage accentue la pression de pêche et donc la concurrence entre pêcheurs. Photo : Mikael Cullberg

Agir sans tarder

Les APP sont en cours d'évaluation. Même si les résultats n'ont pas encore été publiés, il semble que les accords sous leur forme actuelle n'aient plus lieu d'être. Dans ce cas, ce n'est pas la Commission qui a mal appliqué la politique extérieure de la pêche, mais plutôt la mission qui a été difficile à mener à bien. La Commission détient le pouvoir exécutif, tandis que la responsabilité ultime incombe aux États membres, par le biais du Conseil des ministres. Pour améliorer la politique extérieure de la pêche, les États membres, dont la Suède, doivent donc réinterpréter et réviser la mission. Cela sera à l'ordre du jour lors de la réforme de la PCP en 2012 et la Commission a déjà soumis des questions à toutes les parties concernées dans le livre vert⁵⁶ sur la politique de la pêche.

Sans poisson, pas de coopération au développement

Du point de vue des paiements et de la transparence, les accords de pêche avec l'UE sont préférables à la plupart des

autres accords similaires d'accès à la pêche, ainsi qu'aux licences « privées » (c'est-à-dire les licences vendues à des navires individuels).⁵⁷ Néanmoins, la finalité de ces accords reste nettement commerciale, même si l'on parle désormais d'« accords de partenariat ». La contrepartie financière vise à indemniser l'accès à une ressource naturelle. Qu'advient-il quand l'accord avec l'UE expirera une fois les surplus épuisés sachant que la flotte de pêche lointaine de l'UE aura, dans une certaine mesure, contribué à la surpêche ? Le « partenariat » prendra fin à un moment où le pays tiers pourrait réellement avoir besoin d'aide pour améliorer la gestion et le contrôle des pêches et consolider la coopération dans le domaine de la recherche. La coopération et l'assistance en matière de gestion et de contrôle des pêches, tout comme le développement de la filière halieutique, dépendent donc entièrement de l'accès à la pêche.

⁵⁶ Livre vert. Réforme de la politique commune de la pêche, Commission européenne 2008

⁵⁷ Comparative Study of the Impact of Fisheries Partnership Agreements. MRAG 2007

Photo : Mikael Cullberg



Que va-t-il advenir sans accord avec l'UE ?

De fait, il est permis de se demander s'il existe une solution alternative aux accords de pêche. L'UE et ses États membres ne disposent d'aucun moyen légal pour interdire à leurs entreprises d'exercer des activités extra-communautaires, et il est possible que, faute d'accords avec l'UE, des accords privés bilatéraux seront conclus. En l'absence d'accord, il est plus difficile de garantir l'ouverture et la transparence. Les autorités européennes se retrouvent nettement moins informées et moins à même d'exercer un contrôle sur les activités de pêche. En bref, on ne peut nier le rôle essentiel des accords de pêche pour les pays concernés et pour le développement de leur industrie de pêche.

Développer un véritable partenariat

L'Association suédoise pour la protection de la nature estime que la nouvelle politique de la pêche doit donner mandat à la Commission pour proposer aux pays d'Afrique de l'Ouest et d'autres régions une pure coopération axée sur le long terme dans le domaine de la pêche. Une telle coopération doit

s'appuyer sur la politique de développement de l'UE et sa décision relative à la cohérence des politiques au service du développement. Ceci suppose une séparation totale entre coopération et développement d'une part et accès à la pêche de l'autre. Cela sous-entend également que le budget soit réparti entre un volet de coopération et développement pour une pêche durable (le partenariat) et un volet pour un éventuel accès à la pêche – si cela s'avère mutuellement avantageux.

Si, conformément au principe de précaution, on est en mesure de constater un surplus et que les navires communautaires peuvent y avoir accès sans que les conséquences négatives ne l'emportent sur les positives, celui-ci fera l'objet de négociations dans le cadre d'un protocole commercial spécifique. Cela suppose néanmoins des estimations de stocks nettement plus précises que celles dont nous disposons aujourd'hui.

10 Pêche et avenir – quatre pays

Les pays d'Afrique de l'Ouest où l'Association suédoise pour la protection de la nature s'est rendue présentent des similitudes et des différences. Dans l'ensemble de la région, la situation de plusieurs stocks de poissons s'avère préoccupante. La gestion des pêches laisse souvent à désirer et la pauvreté est répandue. Il est cependant nécessaire de développer le secteur halieutique dans tous les pays afin de garantir aux populations des conditions de travail et d'existence décentes, une situation alimentaire stable, ainsi que d'autres sources de revenus.

Mauritanie

La Mauritanie est un pays peu peuplé et qui bénéficie d'importantes richesses naturelles, dont le poisson. Avec une bonne gestion et une participation raisonnable de l'État, le pays gagnerait en stabilité et serait nettement moins tributaire de l'accord de pêche.

Guinée-Bissau

Le budget d'État de la Guinée-Bissau est totalement tributaire de la contrepartie financière versée au titre de l'accord de pêche. L'UE doit trouver une autre manière de soutenir le pays, faute de quoi de graves difficultés menacent. Il y a dix ans à peine, le pays a été ravagé par une guerre civile.

Sénégal

Le développement important du secteur de la pêche au Sénégal constitue le principal problème de ce pays. Même s'il s'agit d'une pêche artisanale de type traditionnel, la capacité totale de pêche du pays est pour l'heure nettement excessive. En revanche, la pêche à grande échelle est assez limitée. Même si les navires communautaires ont indéniablement contribué à la surexploitation des stocks démersaux, les principales causes

de la surpêche demeurent : une pêche sénégalaise non réglementée et non régulée assortie d'une pêche illégale d'ampleur inconnue.

Guinée

L'UE a renoncé à la possibilité qui lui était offerte de pêcher dans les eaux territoriales guinéennes, sauf pour le thon, en raison de l'incertitude quant à l'état des stocks. Le pays est caractérisé par une faible gouvernance et souffre d'une instabilité globale. La pêche et la gestion des ressources naturelles ne sont pas épargnées. Le braconnage est un problème majeur. La Guinée aurait besoin de soutien pour améliorer le contrôle des pêches et promouvoir le développement du secteur halieutique. Si elle avait une meilleure connaissance de ses stocks, la Guinée pourrait peut-être, dans une phase d'établissement, tirer parti des accords de pêche de l'UE pour obtenir, grâce à ses ressources excédentaires, les revenus dont elle a tant besoin. Cela suppose néanmoins une gestion efficace de la pêche, or ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Une coopération régionale renforcée

L'existence d'organisations inter-gouvernementales régionales de pêche pourrait considérablement améliorer la gestion des ressources marines. Elles permettraient aussi aux États de gérer la pêche de manière plus efficace et globale que s'ils ne coopéraient pas, et ce à moindre coût. Ceci s'applique tout particulièrement au contrôle de la pêche, qui ne peut réellement fonctionner que si les États coopèrent. Une telle coopération pourrait constituer un outil efficace dans la lutte contre la pêche illégale.

Les organisations de pêche régionales existantes en Afrique constituent la base d'une coopération future prometteuse, mais elles restent politiquement faibles et sous-financées. En outre, les aides de l'UE et d'autres bailleurs de fonds sont trop restreintes. Les États côtiers, auxquels incombent en premier lieu la gestion durable des ressources marines, manquent de moyens et s'impliquent peu en faveur du développement durable. La Suède et l'UE doivent augmenter leurs aides aux organes régionaux et les encourager dans cette voie. Les partenariats régionaux dans le domaine de la pêche pourraient être un moyen d'y parvenir.



Le poisson est un aliment de base essentiel pour plus d'un milliard de personnes. Photo : Kajsa Garpe



Mariama Bangoura, 19 ans, fumeuse de poisson.

Site de fumage de Bonfi, Boulbinet, Guinée. 3 décembre 2008

Combien d'enfants avez-vous ?

– Trois, âgés de trois, deux et un an. Mon mari était pêcheur, il s'est noyé il y a trois ans.

Que s'est-il passé ?

– Il y a eu une tempête et le bateau a chaviré. C'était la nuit. C'est le seul de l'équipage à s'être noyé. Il s'est pris dans les cordages et il est tombé à l'eau.

Avait-il un gilet de sauvetage ?

– Non. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Comment faites-vous pour élever seule vos enfants ?

- C'est difficile, très difficile. Quand les enfants sont malades, personne ne m'aide, je suis seule pour les élever. J'aime bien travailler ici, bien sûr, je ne connais rien d'autre. Ma mère a

aussi travaillé ici et mon père est pêcheur, je suis née dans ce milieu. Je n'ai jamais été à l'école.

Pourquoi n'êtes-vous pas allée à l'école ?

– Je voulais, mais mon père ne l'a pas permis.

Pourquoi cela ?

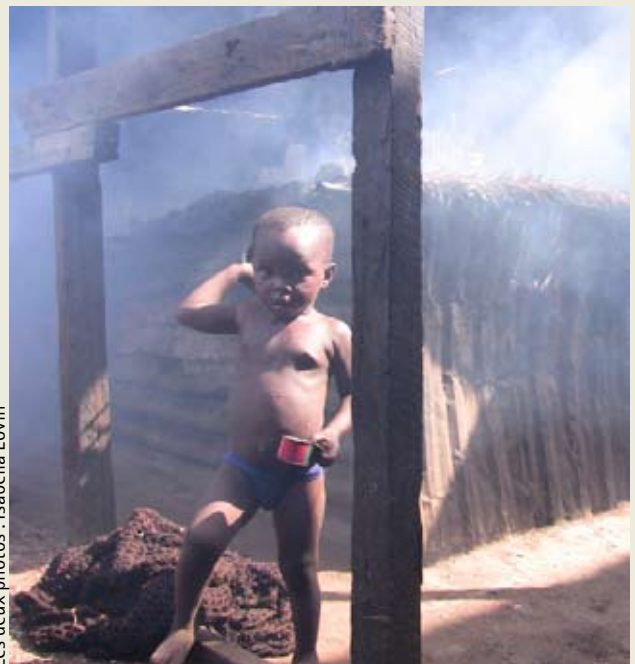
– Il n'avait pas les moyens.

Vous aimeriez que vos enfants travaillent ici ?

– Non. Je veux qu'ils aillent à l'école pour pouvoir faire autre chose. Je veux qu'ils deviennent de grands intellectuels, qu'ils réussissent et qu'ils soient heureux ! C'est mon rêve.

Qu'est-ce qui pourrait améliorer votre vie, là, tout de suite ?

– Je ne pense qu'à une chose, c'est que je ne veux pas que mes enfants aient à travailler ici. Je veux qu'ils aient une vie meilleure que la mienne, c'est tout.



Les deux photos : Isabella Lövin

11 Conclusions

1. Aucun des quatre pays où l'Association suédoise pour la protection de la nature s'est rendue n'a fourni d'informations sur l'utilisation qu'ils faisaient de la contrepartie financière. La Commission a effectué des suivis, mais il n'existe pas de rapport global et transparent.
2. La plupart des stocks démersaux d'Afrique de l'Ouest sont surexploités et il règne une grande incertitude concernant de nombreuses espèces.
3. Le gouvernement suédois a négligé ses responsabilités, à savoir – dans le cadre de sa politique de développement mondial – favoriser le développement durable du secteur de la pêche. La Suède et les États membres ne profitent pas de la liberté d'action qui est la leur pour peser sur l'élaboration des accords, bien que ceux-ci aient des répercussions considérables sur le développement et la lutte contre la pauvreté en Afrique de l'Ouest.
4. Si la coopération au développement ne parvient pas à promouvoir une bonne gestion des ressources et une bonne gouvernance, il est peu probable qu'elle puisse assurer un développement durable. Dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, notamment les deux Guinée, l'État est quasi-inexistant, ce qui conduit à une dilapidation des ressources naturelles.
5. Il existe plusieurs exemples de concurrence entre la pêche étrangère et la pêche locale pour le partage des ressources et de l'espace (ce qui compromet la sécurité). La pêche industrielle intensive de stocks mal évalués, la pêche lointaine légale et illégale, ainsi que la pêche industrielle des pays côtiers, ont assurément des effets indésirables sur les écosystèmes. Cela concerne particulièrement la pêche au chalut de fond, méthode de capture courante pour les espèces démersales.
6. La pêche à petite échelle est souvent plus durable et mieux à même que la pêche industrielle de créer des emplois et nourrir les populations dans les régions défavorisées.
7. La pêche est presque totalement oubliée dans la coopération au développement et elle ne fait pas non plus partie des stratégies de lutte contre la pauvreté formulées par les pays du Sud. Cela peut tenir à une méconnaissance de l'importance de la pêche.
8. Dans l'ensemble, les négociations dans le cadre des accords de partenariat actuels ne se déroulent pas sur un pied d'égalité. Il y a parfois des liens injustifiés avec d'autres accords (notamment les accords commerciaux).
9. La Direction générale du développement (DG développement) ne participe pas activement à l'élaboration et à la surveillance des accords de pêche.
10. L'UE et ses différents États membres ne disposent d'aucun moyen légal pour interdire à leurs entreprises d'exercer des activités en dehors de l'Union. L'absence d'accord réduit l'ouverture et la transparence.
11. Les accords de pêche sont problématiques à de nombreux égards et ils ne sont que l'un des nombreux écueils liés à la pêche en Afrique de l'Ouest, tels la corruption, le braconnage et la destruction de l'environnement.



Photo : Isabella Lövin

12 Recommandations

1. Distinguer partenariats d'une part et accords de pêche relatifs aux captures de l'autre. Un partenariat impliquant une collaboration sur la gestion de la pêche et le développement du secteur doit être proposé à tous les pays concernés par la coopération au développement, qu'il existe ou non un accord de pêche. S'il on est en mesure de constater un surplus, l'UE conclura des accords séparés d'accès aux ressources pour les navires communautaires. Aucun accord d'accès aux ressources ne sera établi sans coopération à long terme dans le domaine de la pêche.
2. Promouvoir la coopération régionale en Afrique de l'Ouest étant donné que les problèmes sont transfrontaliers. À terme, des partenariats régionaux pourraient être envisagés.
3. Réduire progressivement les subventions européennes à la pêche jusqu'à les supprimer dans la mesure où on ne peut pas déterminer leur rentabilité d'un point de vue socio-économique.
4. Développer d'une part les compétences en matière de développement dans le cadre de la politique de la pêche, et d'autre part les compétences en matière de gestion des pêches et des ressources marines dans le cadre de la politique de développement (aussi bien au niveau de la DG développement, que d'EuropeAid ou de l'Asdi). La coopération entre les deux secteurs doit également être renforcée.
5. Le gouvernement suédois, conformément à la politique suédoise de développement mondial, devrait s'engager davantage dans les partenariats de pêche avec l'UE, en particulier en Afrique de l'Ouest.
6. Il est souhaitable que la Suède soutienne individuellement les pays concernés en Afrique de l'Ouest, mais aussi qu'elle les encourage à coopérer mutuellement, afin d'améliorer leur gestion des ressources naturelles et leur capacité de négociation vis-à-vis de l'UE. La Suède devrait aussi œuvrer pour que l'UE augmente son aide à la coopération, à la gestion des pêches et à la capacité de négociation des pays concernés.
7. Dans le cadre des politiques suédoise et communautaire de développement, il est souhaitable que la Suède œuvre au renforcement du secteur de la pêche en Afrique de l'Ouest, pour garantir aux populations des conditions de travail et d'existence décentes, ainsi qu'une situation alimentaire stable. Priorité doit être donnée au développement d'infrastructures permettant le débarquement, la manipulation et la transformation du poisson sur place.
8. Il convient d'accorder la priorité à la pêche à petite échelle et à sa gestion.
9. Des efforts européens concertés s'avèrent nécessaires pour préserver les stocks de poissons et venir à bout de la pêche illicite, notamment : contrôles plus efficaces dans les pays concernés mais aussi au sein de l'UE, surveillance de la pêche, contrôle du débarquement, contrôle des ports sur la base de documentation et de constitution de listes noires.

Le Sénégal a une forte surcapacité de pêche, ce qui implique que les pêcheurs sont trop nombreux par rapport aux stocks de poissons disponibles.





Fumeuses de poisson. Photo : Isabella Lövin



Les femmes ont des problèmes pulmonaires et oculaires à cause de la fumée qui se dégage des fumeries de poisson. Photo : Isabella Lövin

Acronymes apparaissant dans le rapport :

ANAPA	Association National Armadores Pesca Artisanal; organisation regroupant les travailleurs de la pêche en Guinée-Bissau
APE	Accord de partenariat économique
APP	Accords de partenariat dans le domaine de la pêche
CAPE	Coalition pour des Accords de Pêche équitables
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEE	Communauté économique européenne
CFA	Communauté financière africaine; le franc CFA est la monnaie utilisée dans plusieurs pays d'Afrique notamment le Sénégal et la Guinée-Bissau
CIA	(Central Intelligence Agency) Agence centrale de renseignement
COPACE	Comité des pêches de l'Atlantique Centre-Est
CONIPAS	Conseil national interprofessionnel de la pêche artisanale au Sénégal, organisation regroupant les travailleurs de la pêche au Sénégal.
DG	Direction générale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
INN	Pêche illicite, non-déclarée et non-réglémentée
IDH	Indice de développement humain
MRAG	Marine Resources Assessment Group
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAN	Pêcheurs Artisanaux Nord; organisation regroupant les travailleurs de la pêche de la région du nord de la Mauritanie
PAS	Pêcheurs Artisanaux Sud; organisation regroupant les travailleurs de la pêche de la région du sud de la Mauritanie
PCP	Politique commune de la pêche
PGU	(Politik för global utveckling) Politique de la Suède pour le développement mondial
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNCLOS	(United Nations Convention of the Sea) Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer
UE	Union européenne
UNESCO	(United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization) Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZEE	Zone économique exclusive

Les accords de partenariat européen dans le domaine de la pêche porte sur l'achat par l'Union européenne (UE) de droit d'accès à la pêche, notamment en Afrique de l'Ouest. Ce « partenariat » implique que l'UE contribue au développement durable dans les pays tiers concernés. Après avoir voyagé à travers l'Afrique de l'Ouest et l'Europe et nous être entretenus avec des travailleurs de la pêche, mais aussi avec des représentants des autorités et des gouvernements, force est de constater que le prétendu partenariat n'est qu'illusion. Les fonds versés n'atteignent pas leurs objectifs, on observe une réduction des stocks de poissons et la situation des travailleurs de la pêche des pays tiers se dégrade. La Commission européenne reconnaît son échec - échec auquel la Suède a d'ailleurs participé - et invite toutes les parties concernées à participer à l'élaboration d'une politique de la pêche durable dans le cadre de la réforme de 2012. Dans le présent rapport, nous décrivons comment un partenariat responsable doit être mis en place. Il est temps que le gouvernement suédois s'attèle à cette tâche.

Dans le cadre de son programme de protection du milieu marin, l'Association suédoise pour la protection de la nature œuvre pour qu'après 2012, la politique commune de la pêche de l'UE cesse de défavoriser les communautés de pêche d'Afrique de l'Ouest. À travers la Coalition pour des Accords de Pêche équitables, CAPE, nous appuyons le développement des capacités et la coordination, tant régionale que nationale, entre les organisations regroupant les travailleurs de la pêche à petite échelle des pays d'Afrique. Nous voulons que les voix de ces hommes et de ces femmes soient entendues à la table des négociations et dans les arènes où sont élaborés les règles qui régissent la pêche lointaine. L'Association suédoise pour la protection de la nature collabore également avec d'autres organisations environnementales du Sud engagées dans des questions relatives aux milieux marins et côtiers, mais aussi à l'agriculture, aux forêts, au changement climatique, à la gestion des produits chimiques, au commerce et à la sécurité alimentaire. Au total l'Association suédoise pour la protection de la nature coopère avec une soixantaine d'organisations dans plus de 20 pays différents. Notre action est en grande partie financée par l'ASDI.



Swedish Society for Nature Conservation

L'Association suédoise pour la protection de la nature – 100 ans de travail sans relâche

L'Association suédoise pour la protection de la nature est une organisation environnementale à but non lucratif, politiquement indépendante et vecteur de changement. Nous diffusons les connaissances, identifions les menaces, formulons des solutions et pesons sur les décideurs politiques et les pouvoirs publics tant à l'échelon national qu'international. En outre, notre écolabel est le plus strict du monde, Bra Miljöval (Bon choix environnemental)

Devenez membres, faites un don ou soutenez-nous dans le cadre du mécénat d'entreprise.
www.naturskyddsforeningen.se
Chèque postal : PG 90 19 09-2 Tél. + 46 8 702 65 00



Bra Miljöval